

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Année 2018-2019

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-86668-8 (PDF)

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2020

Note aux lecteurs

Ce bilan rend essentiellement compte des résultats atteints au cours de la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Ainsi, la dénomination des ministères et des organismes correspond à celle utilisée au terme de cette période.

Mot de la ministre



C'est avec fierté que je vous présente le bilan annuel de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Celui-ci démontre que notre gouvernement s'investit pour rendre les municipalités et les régions du Québec encore plus fortes. Et cet investissement a des retombées positives sur l'ensemble des citoyennes et des citoyens, qui sont au cœur de nos orientations.

Le visage du Québec est teinté de nombreuses couleurs et la diversité des régions est grandiose. Si nous voulons préserver ces richesses qui font de notre territoire un endroit unique, nous devons adapter nos actions aux réalités et aux besoins propres à chacune des collectivités.

La Stratégie fait ainsi partie des moyens qui permettent aux acteurs gouvernementaux, régionaux et municipaux d'agir dans cette vision. En effet, elle nous permet de mieux établir les dossiers prioritaires de chacune des régions. Elle favorise également un juste équilibre du développement socioéconomique et de l'offre de service entre les régions et les grands centres, entre le milieu rural et le milieu urbain.

Grâce à la Stratégie, des initiatives ont fleuri dans toutes les régions et ont permis de rendre nos milieux de vie encore plus viables et prospères. Alors qu'au moment d'écrire ces lignes, la propagation de la COVID-19 a des répercussions sans précédent à la grandeur de notre territoire, nous pouvons être certains d'une chose : un tel outil contribuera sans nul doute à préserver la santé socioéconomique du Québec.

A handwritten signature in black ink, reading 'Andrée Laforest'.

Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	9
INTRODUCTION	11
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022	13
Présentation de la Stratégie.....	13
État de réalisation des actions menées par les MO	14
État de réalisation des actions générales	15
État de réalisation des actions en lien avec les priorités régionales	16
État de réalisation des actions en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation	17
Indicateurs en OVT	17
Travaux relatifs à l'actualisation de la Stratégie	18
AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES	19
Fonds d'appui au rayonnement des régions	19
Concertation interministérielle.....	19
Table gouvernementale aux affaires territoriales	19
Conférences administratives régionales	20
BILANS RÉGIONAUX.....	23
Région du Bas-Saint-Laurent	23
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	27
Région de la Capitale-Nationale	31
Région de la Mauricie.....	33
Région de l'Estrie	37
Région de Montréal	41
Région de l'Outaouais	43
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	47
Région de la Côte-Nord.....	51
Région du Nord-du-Québec	55
Région de la Gaspésie	59
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	63
Région de la Chaudière-Appalaches	66
Région de Laval	70
Région de Lanaudière	74
Région des Laurentides.....	78
Région de la Montérégie	82
Région du Centre-du-Québec.....	86

CONCLUSION 91

ANNEXE 1 93

ANNEXE 2 95

SIGLES ET ACRONYMES

BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CAR	Conférence administrative régionale
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FIRM	Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole
GRAPE	Groupes de réflexions et d'action sur les priorités estriennes
IQ	Investissement Québec
IVE	Indice de vitalité économique
LAOVT	<i>Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires</i>
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
OVT	Occupation et vitalité des territoires
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec

RMR	Région métropolitaine de recensement
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
STQ	Société des traversiers du Québec
TGAT	Table gouvernementale aux affaires territoriales

INTRODUCTION

Comme le stipule l'article 15 de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT), un bilan de la mise en œuvre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'administration publique doit être déposé annuellement à l'Assemblée nationale.

L'édition 2018-2019 du bilan est la première qui est entièrement consacrée à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

La première section du bilan décrit les grandes lignes de cette stratégie. Elle dresse aussi un portrait de l'état de réalisation des actions qui figurent dans les planifications des 23 ministères et organismes (MO) concernés par l'occupation et la vitalité des territoires (OVT). Cette section traite aussi des indicateurs en OVT et du début des travaux relatifs à l'actualisation de la Stratégie.

La seconde section présente des outils et des mécanismes de concertation interministérielle en lien avec l'OVT, soit le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) et les conférences administratives régionales (CAR).

Finalement, la troisième section présente de courts bilans illustrant les activités menées en région, des investissements qui y ont été réalisés dans le cadre du FARR, des exemples d'actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales et les indicateurs régionaux en OVT.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Présentation de la Stratégie

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a été rendue publique en décembre 2017. Cette stratégie a pris le relais d'une première qui avait pour sa part été publiée en 2011.

La Stratégie 2018-2022 s'articule autour de chapitres régionaux présentant les priorités de développement de chacune des régions du Québec¹. Celles-ci ont été déterminées sous le leadership de comités directeurs régionaux composés principalement d'élus municipaux.

Cette stratégie est constituée de quatre objectifs. Le premier, l'objectif central, consiste à :

« exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région ».

Trois autres objectifs visant la décentralisation, la délégation et la régionalisation sont également établis.

En matière de décentralisation, il est attendu :

« que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont :

- d'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec ».

¹ Un chapitre est consacré à chacune des 17 régions administratives du Québec, en plus d'un autre pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

En matière de délégation, il est attendu :

« que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les MRC par le biais d'« ententes sectorielles de développement » ou avec des organismes sectoriels régionaux ».

Enfin, en matière de régionalisation, comme la marge de manœuvre des gestionnaires responsables des opérations régionales varie d'un ministère et d'un organisme à l'autre et qu'elle a été déterminée il y a plusieurs années, il est attendu :

« que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires ».

La Stratégie précise que les MO ont l'obligation de produire un plan d'action en matière d'OVT pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs. Elle mentionne également qu'un plan gouvernemental de contribution à l'OVT devra être élaboré.

Par ailleurs, la Stratégie 2018-2022 renforce les mécanismes de concertation interministérielle, soit la TGAT et, dans chaque région, les CAR.

État de réalisation des actions menées par les MO

La législation souligne que les MO assujettis ont le devoir de produire et de diffuser une planification pluriannuelle en matière d'OVT. Celle-ci doit exposer la contribution des MO à l'atteinte des objectifs de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (article 9 de la LAOVT).

Dans le cadre de la Stratégie 2018-2022, les MO devaient produire un plan d'action distinct portant sur l'OVT. Au 31 mars 2019, les 23 MO concernés (voir l'annexe 1) s'étaient conformés à cette exigence et avaient déposé leur planification. De plus, un plan gouvernemental de contribution à l'OVT a également été rendu public le 21 août 2018. Ce plan se décline en 18 documents, soit un par région, et reprend pour chacune d'entre elles les actions qui ont été proposées par les MO.

En vertu de la LAOVT, chaque MO assujetti doit faire état des résultats obtenus au regard de sa planification dans son rapport annuel de gestion. Des consignes ont été fournies aux MO pour les soutenir dans la rédaction de leur rapport annuel de gestion.

Afin de statuer sur l'état de réalisation des actions en OVT, les MO devaient utiliser la terminologie suivante :

- Non amorcée : la mise en œuvre de l'action n'a pas débuté ou a été reportée.
- Amorcée : la mise en œuvre de l'action a débuté au cours de l'année 2018-2019, mais n'est pas encore terminée.
- En cours : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2018-2019, s'est poursuivie en 2018-2019, mais n'est pas encore terminée.
- En suspens : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2018-2019, aucun avancement n'a été fait en 2018-2019 et elle n'est pas encore terminée.
- Réalisée : la mise en œuvre de l'action a été terminée au cours de l'année 2018-2019.
- Abandonnée : la mise en œuvre de l'action ne sera pas réalisée.

État de réalisation des actions générales²

Les MO étaient tout d'abord invités à faire part de l'état de réalisation des actions générales. En effet, certains MO ont inscrit dans la section introductive de leur plan d'action des initiatives au regard de l'offre globale de services de leur organisation.

En tout, neuf MO ont présenté des actions de ce genre. Un total de 61 actions a été recensé, dont près du tiers est déjà réalisé.

État de réalisation des actions générales inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2019

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	5	34	-	17	1	61

² Seules les actions pour lesquelles une reddition de comptes a clairement été faite dans le rapport annuel de gestion des MO sont comptabilisées dans le présent bilan.

État de réalisation des actions en lien avec les priorités régionales

Tous les MO assujettis à l'OVT ayant produit un plan d'action ont proposé des réponses aux priorités régionales. Le nombre d'actions répertoriées dans les rapports annuels de gestion des MO pour chaque région se situe entre 54 et 175³.

La très grande majorité des actions sont en cours de réalisation (près des trois quarts). La proportion d'actions réalisées pour chaque région s'élève en moyenne à environ 15 %.

État de réalisation des actions régionales inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2019

Régions	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
01 - Bas-Saint-Laurent	10	7	90	-	34	2	143
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	16	95	1	23	1	143
03 - Capitale-Nationale	7	6	27	-	13	1	54
04 - Mauricie	16	5	119	1	18	1	160
05 - Estrie	4	12	127	-	29	3	175
06 - Montréal	5	10	89	-	12	1	117
07 - Outaouais	9	10	93	-	26	2	140
08 - Abitibi-Témiscamingue	3	16	71	1	19	2	112
09 - Côte-Nord	10	7	125	1	20	1	164
10 - Nord-du-Québec	4	7	63	2	11	3	90
11 - Gaspésie	14	21	85	2	20	-	142
11 - Îles-de-la-Madeleine	6	10	51	-	12	-	79
12 - Chaudière-Appalaches	8	14	95	-	11	2	130
13 - Laval	6	5	58	-	6	-	75
14 - Lanaudière	7	5	108	-	24	2	146
15 - Laurentides	4	4	62	-	8	1	79
16 - Montérégie	8	13	84	-	16	2	123
17 - Centre-du-Québec	2	6	75	-	15	-	98

³ Le nombre total d'actions régionales ne peut être établi puisque certaines d'entre elles sont reprises dans plus d'une région.

État de réalisation des actions en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Finalement, 10 MO ont présenté des actions spécifiquement liées aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Un total de 46 actions ont fait l'objet d'une reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion. La grande majorité de celles-ci sont en cours de réalisation ou réalisées.

État de réalisation des actions en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2019

	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
Décentralisation	-	1	10	-	3	-	14
Délégation	1	1	12	-	3	-	17
Régionalisation	-	5	6	-	4	-	15
Total	1	7	28	-	10	-	46

Indicateurs en OVT

Les données des indicateurs en OVT sont publiées sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)⁴, qui offre une information statistique cohérente et rigoureuse tout en permettant l'accès à des statistiques officielles produites par plusieurs MO.

La publication de ces indicateurs répond à une exigence législative inscrite dans la LAOVT. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi des progrès réalisés au Québec en matière d'OVT, et ce, à différentes échelles territoriales. Lorsque cela est possible, les indicateurs sont aussi déclinés selon l'âge ou le sexe.

Lors de l'adoption de la Stratégie 2018-2022, une nouvelle liste d'indicateurs devait être établie. La nouvelle liste a été adoptée par décret le 20 juin 2018.

Cette nouvelle liste a été recentrée, après consultation des partenaires, autour de quatre thèmes, soit la démographie, l'emploi, la richesse et la qualité de vie. Elle est maintenant composée de 17 indicateurs et remplace la précédente liste associée à la première stratégie qui en comptait 26.

⁴ <https://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/index.html>.

Les fiches explicatives pour l'ensemble des 17 indicateurs d'OVT de même que des fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible ont été mis en ligne sur le site de la BDSO et sont mises à jour régulièrement depuis (voir l'annexe 2).

La section régionale du présent bilan expose pour chaque indicateur, lorsque cela est possible, l'état de situation dans chaque région.

Travaux relatifs à l'actualisation de la Stratégie

La Stratégie rendue publique en décembre 2017 mentionnait qu'un ajustement de celle-ci pouvait être envisagé pour 2020. Ainsi, en février 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a invité les élus en région à revoir, s'ils le souhaitent, leurs priorités régionales. Cette démarche a constitué le premier jalon du processus d'actualisation de la Stratégie qui s'est concrétisé en 2020. De plus amples détails seront présentés dans le bilan 2019-2020.

AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Fonds d'appui au rayonnement des régions

Bien que la nouvelle stratégie ait été adoptée en décembre 2017, le FARR a été lancé en juillet 2017.

Dans chaque région, un comité régional de sélection de projets a été mis sur pied par les membres du comité directeur. Ces comités de sélection ont pour tâche de choisir et de prioriser les projets pouvant être financés par le FARR. Des ententes sectorielles de développement peuvent également bénéficier du FARR.

En 2018-2019, 45 M\$ étaient disponibles et répartis entre les régions. Une part de cette somme avait déjà été engagée l'année précédente, soit près de 11 M\$.

Par ailleurs, plusieurs projets se déroulant sur plus d'une année ont également bénéficié de sommes provenant des enveloppes des prochaines années du FARR. C'est ainsi qu'une somme totale de 66,5 M\$ a pu être autorisée, générant des investissements totaux de près de 280 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
370	66 548 840 \$	279 703 782 \$

Un bilan plus détaillé pour chacune des régions est présenté dans la section qui leur est consacrée.

Concertation interministérielle

Table gouvernementale aux affaires territoriales

La TGAT est un moyen de suivi, de concertation et de partage de connaissances au sein du gouvernement du Québec qui permet de susciter des collaborations structurantes entre les MO en matière d'OVT. Elle a été formellement instituée en 2012. Elle est présidée par le sous-ministre adjoint aux territoires du MAMH et convie les sous-ministres adjoints et les personnes équivalentes des MO concernés.

Au cours de l'année 2018-2019, cette instance s'est formellement réunie à une reprise. Cette rencontre a notamment été l'occasion de réaliser un suivi de l'élaboration des plans d'action en OVT dans chacun des MO.

Conférences administratives régionales

Pour chaque région, une CAR existe officiellement depuis les années 1980. Au moment de sa sanction en 2012, la LAOVT modifiait la loi constitutive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour instituer la CAR par voie législative et en préciser les fonctions.

Chaque CAR est ainsi présidée par un représentant du MAMH⁵ et est composée d'un représentant désigné de chaque MO. Des représentants des MRC peuvent également être invités à y participer, selon les sujets abordés.

La CAR a pour mandat général de favoriser la concertation entre les MO du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT. Son président a aussi pour responsabilité de soutenir le ou la ministre responsable de la région.

Dans chaque région, la CAR se réunit en moyenne à quatre reprises annuellement. Plusieurs sous-comités de CAR sont également actifs, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Considérant leur rôle enrichi par la nouvelle stratégie et le contexte entourant la nouvelle gouvernance en matière de développement local et régional, un nouveau décret concernant les rôles et responsabilités des CAR a été adopté le 3 juillet 2018. Ainsi, dorénavant, chaque CAR a notamment les responsabilités suivantes :

- établir un mécanisme de collaboration entre ses membres, le ou la ministre responsable de la région de même qu'avec les organisations municipales et leurs membres, et convenir d'un cadre d'intervention pour :
 - faciliter le traitement de dossiers en appui aux priorités régionales ou de tout autre dossier d'importance lié au développement de la région,
 - identifier les enjeux, les mesures, les activités ou les interventions pouvant faire l'objet d'actions spécifiques, d'ententes sectorielles de développement ou de projets entre les MRC et les MO;
- faciliter la circulation et le partage de l'information au sein de la région quant aux politiques, aux plans, aux mesures ou aux programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer l'occupation et la vitalité des territoires et de véhiculer au sein du gouvernement, par le biais notamment de la table des présidents des CAR mise en lien avec la TGAT,

⁵ Sauf dans la région de la Capitale-Nationale où la présidence est assumée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

les préoccupations, les besoins ou les attentes exprimés par les milieux locaux et régionaux de la région ou tout enjeu se dessinant en région;

- mettre en place des actions visant à améliorer l'occupation et la vitalité des territoires ou contribuer à de telles actions;
- informer périodiquement le ou la ministre responsable de la région ainsi que les MO concernés de l'état d'avancement des travaux liés à la mise en œuvre de la Stratégie;
- préparer, au terme de chaque année financière, un bilan synthèse des activités qu'elle a réalisées dans la région aux fins du bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie.

Un aperçu des activités de chacune des CAR est présenté à la section régionale de ce bilan.

BILANS RÉGIONAUX

Pour chaque région sont présentés un rappel des priorités régionales, un bilan succinct des activités associées à la CAR, un résumé des investissements du FARR incluant des exemples de projets soutenus, un survol de l'état de réalisation des actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales de même que quelques exemples et, enfin, le classement de la région en fonction des plus récents indicateurs en OVT.

Région du Bas-Saint-Laurent

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Agir pour l'attractivité de la région.
- Priorité 2 Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.
- Priorité 3 Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.
- Priorité 4 Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés.
- Priorité 5 Agir pour la vitalité des communautés rurales.
- Priorité 6 Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

Bilan des activités de la CAR

En 2018-2019, les membres de la CAR du Bas-Saint-Laurent se sont rencontrés à quatre reprises.

La CAR du Bas-Saint-Laurent a notamment tenu au printemps 2018 une rencontre avec les directeurs généraux des huit MRC de la région. Cet événement a permis de répondre à certains questionnements de ces derniers concernant entre autres l'aménagement du territoire, le plan d'action en sécurité civile et les modifications législatives et réglementaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

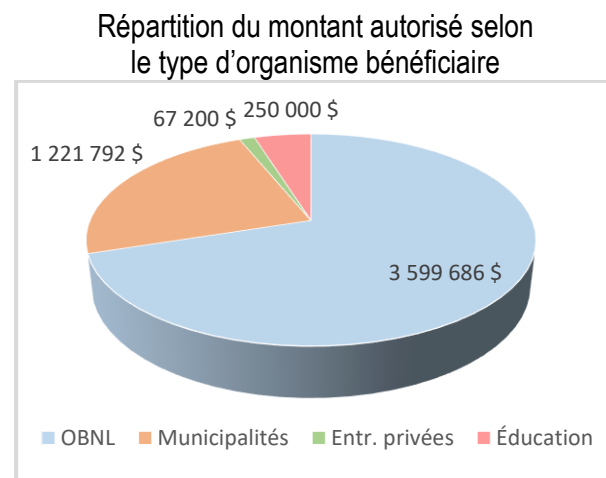
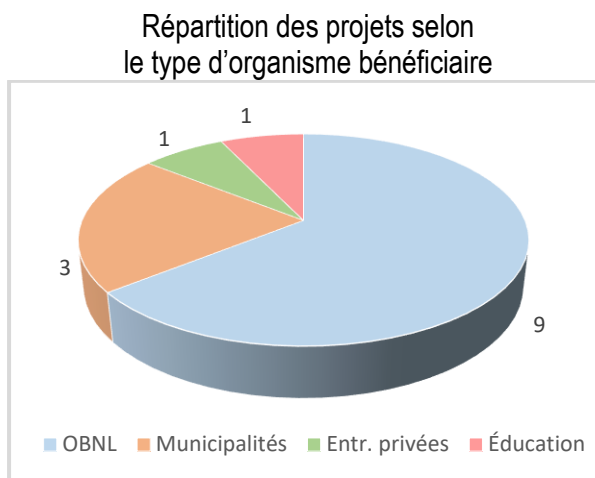
Par ailleurs, deux sous-comités issus de cette CAR sont actifs dans la région, soit la Table économique de la CAR ainsi que la CAR-Aménagement.

Bilan du FARR

Au cours de l'année 2018-2019, le comité de sélection du FARR du Bas-Saint-Laurent a retenu 14 projets. Un montant total de plus de 5 M\$ a été autorisé. Le coût total des projets s'élève pour sa part à 47 M\$.

Ce sont les organismes à but non lucratif (OBNL) qui ont généré le plus grand nombre de projets, soit neuf projets. Ils se sont vu accorder près des trois quarts des sommes octroyées.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
14	5 138 678 \$	47 186 703 \$



Parmi les 14 projets qui ont bénéficié du FARR, le comité régional de sélection du Bas-Saint-Laurent a notamment choisi de soutenir le Collectif régional de développement et son projet « Prendre soin de nos enfants, c'est prendre soin de notre avenir collectif ». Cette initiative a permis la mise en œuvre de plans d'action dans chacune des huit MRC de la région afin de relever collectivement les défis quant à la santé et au bien-être des jeunes, à leur réussite éducative et à leur intégration socioprofessionnelle.

Le même organisme s'est aussi vu octroyer un financement pour le projet « Déploiement des services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent ». Ce projet a pour but de favoriser la rétention des jeunes dans la région ou le retour de ceux-ci après leurs études en offrant du soutien, de l'accompagnement, du réseautage et de l'accès aux services en région pour répondre à leurs nombreux besoins.

Finalement, le FARR a contribué au financement de l'Entente sectorielle d'investissement et de soutien à l'entrepreneuriat collectif dont l'organisme mandataire est le Pôle régional d'économie

sociale du Bas-Saint-Laurent. Cette entente permettra de soutenir des projets dans cinq volets : le prédémarrage d'entreprises, le démarrage, le développement et la consolidation, les initiatives ponctuelles et, finalement, les projets spéciaux.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à l'OVT font état de 143 actions pour la région du Bas-Saint-Laurent. La grande majorité est en cours de réalisation et près du quart est réalisé.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
10	7	90	-	34	2	143

Parmi les actions prévues par les MO, notons entre autres que le MTESS a contribué à la réalisation du Sommet régional sur l'attractivité, en fournissant notamment une information actualisée sur les besoins réels des entreprises. Cette action est une réponse à la priorité « Agir pour l'attractivité de la région ».

La région du Bas-Saint-Laurent avait par ailleurs exprimé le souhait de se doter d'outils pour la protection et la mise en valeur de ses paysages (Priorité – Agir pour un environnement sain et une vie de qualité). Le MCC y a contribué en poursuivant son accompagnement auprès de la municipalité de Rivière-Ouelle dans sa démarche de désignation de paysage culturel patrimonial et en faisant la promotion de ce projet auprès d'autres municipalités de la région.

Enfin, le MFFP a soutenu, de concert avec les partenaires du Ministère et la Commission scolaire des Phares, la mise en place d'un programme « faune-études » pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage. Il est prévu que cette mesure se poursuive en 2019-2020. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la priorité « Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires », dans laquelle se trouve la notion de réussite éducative.

Indicateurs de la région⁶

Parmi les indicateurs en OVT pour lesquels le Bas-Saint-Laurent se distingue par rapport aux autres régions du Québec, on note ceux associés à la diplomation au secondaire, à la population inscrite auprès d'un médecin de famille et aux infractions au *Code criminel*.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Diplomation au secondaire • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Croissance du produit intérieur brut (PIB) • Revenu des familles monoparentales	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique (IVE) est faible • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • État du réseau routier

⁶ Pour chaque indicateur utilisé, les régions sont classées en trois groupes : le premier tiers, soit les régions qui se classent le mieux (généralement six régions), le deuxième tiers, soit les régions en milieu de peloton (généralement cinq régions) et le dernier tiers, soit celles qui se classent dans le tiers inférieur (généralement six régions).

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Agriculture et agroalimentaire — Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région.
- Priorité 2 Premières Nations — S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.
- Priorité 3 Aluminium — Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement.
- Priorité 4 Mines et métaux — Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances.
- Priorité 5 Relancer l'industrie de la fourrure nordique.
- Priorité 6 Entrepreneuriat — Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprises et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises.
- Priorité 7 Transports — Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires.
- Priorité 8 Forêt — Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche.
- Priorité 9 Tourisme — Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.
- Priorité 10 Numérique — Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique.
- Priorité 11 Développement des communautés — Soutenir la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social.

Bilan des activités de la CAR

En 2018-2019, les membres de la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean se sont rencontrés formellement à deux reprises.

Au cours de l'année, le comité de la CAR aménagement du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est entre autres assuré de la concertation et du partage d'informations stratégiques entre les ministères pour les projets majeurs en lien avec l'aménagement du territoire. Plusieurs projets ont ainsi bénéficié d'un accompagnement particulier ayant pour effet de réduire les délais de traitement, notamment l'implantation des infrastructures de services (eau, gaz, électricité) dans la zone industrialo-portuaire de Grande-Anse, le projet d'usine de transformation de Métaux BlackRock et la construction de la ligne électrique Chamouchouane – Saint-Félicien.

En plus de la CAR aménagement, la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean est appuyée par trois autres comités sectoriels :

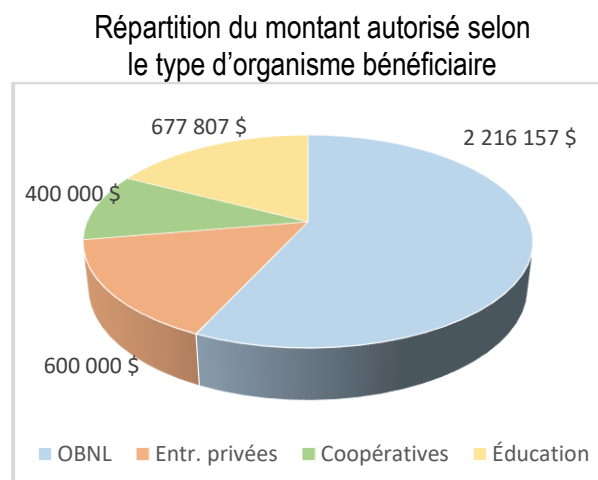
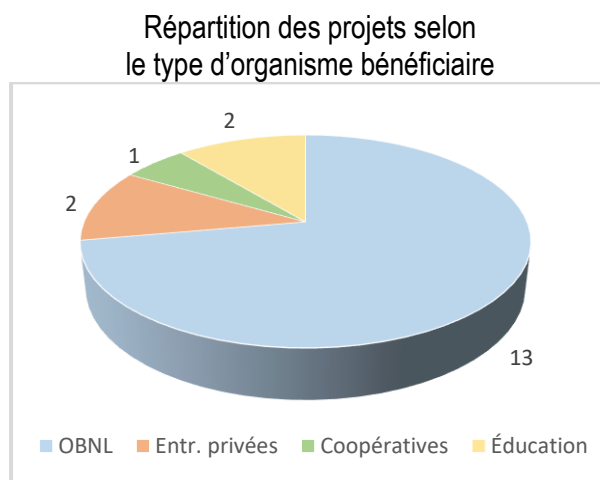
- la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie;
- le Comité sur le développement économique et l'emploi;
- le Comité Premières Nations.

Bilan du FARR

En 2018-2019, 18 projets ont été retenus par le comité de sélection du FARR du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En tout, près de 4 M\$ ont été investis dans des initiatives dont le coût total dépasse les 30 M\$.

Les 13 OBNL ayant reçu un soutien se sont partagé environ les deux tiers des sommes investies.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
18	3 893 964 \$	33 828 771 \$



Au cours de l'année, le comité régional de sélection a notamment choisi de soutenir le projet « Déploiement de la Zone boréale » piloté par la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le projet a pour but de développer des marchés et d'améliorer les pratiques d'approvisionnement en produits locaux. Il vise tant les restaurateurs que les marchands, les institutions et les citoyens. Il inclut plusieurs actions concrètes qui permettront de faire la promotion et la différenciation des produits agroalimentaires de la Zone boréale ainsi que de les mettre en marché efficacement.

Le FARR a également permis de financer l'implantation d'une usine de production d'aluminium de haute pureté. Située dans l'arrondissement de La Baie, l'usine de Nature Alu inc. produira annuellement entre 3 000 et 4 000 tonnes de métal d'aluminium de haute pureté (99,99 %) destiné à l'exportation pour les marchés de l'électronique, de la chimie et des alliages spécialisés.

Finalement, la Société de développement économique ilnu de Mashteuiatsh s'est vu offrir un financement pour le déploiement et la diffusion du « Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional ». Le projet consiste à adapter le contenu du guide aux différents secteurs d'affaires et à produire des outils de communication. Une tournée d'information visant une meilleure diffusion du document a aussi été réalisée auprès des organismes de développement de la région.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à l'OVT font état de 143 actions pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un total de 23 actions est réalisé.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
7	16	95	1	23	1	143

Les MO ont proposé plusieurs actions en réponse aux priorités du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En lien avec la priorité touchant l'agriculture et l'agroalimentaire, le MAPAQ a notamment entamé la négociation d'une entente sectorielle avec la Table agroalimentaire.

De son côté, le MTESS a accompagné la réalisation du projet stratégique du Centre du savoir sur mesure et de l'Université du Québec à Chicoutimi portant sur l'adéquation formation-compétences-emploi dans le secteur du numérique. Cette réponse cadre avec la priorité « Favoriser l'appropriation du numérique ».

Finalement, en réponse à la priorité relative aux transports, le MAMH a contribué à la réalisation d'une étude de caractérisation des zones intermodales actuelles et potentielles représentatives de la diversité de la région. Au 31 mars 2019, cette étude était toujours en cours d'élaboration.

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs en OVT pour lesquels le Saguenay–Lac-Saint-Jean se distingue le plus par rapport aux autres régions du Québec, on note celui de la proportion de la population vivant dans un territoire où l'IVE est faible (proportion inférieure à la moyenne du Québec) et celui de la proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Diplômation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Croissance du PIB

Région de la Capitale-Nationale

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.
- Priorité 2 Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière.
- Priorité 3 Développer les infrastructures touristiques.
- Priorité 4 Assurer le déploiement du numérique.
- Priorité 5 Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de la Capitale-Nationale se sont rencontrés à quatre reprises en 2018-2019. La CAR de la Capitale-Nationale a notamment poursuivi ses rencontres avec les intervenants des MRC. Elle a, entre autres, reçu ceux de la MRC de Charlevoix qui ont présenté la vision stratégique « Vise Charlevoix ». Une première rencontre du comité CAR-MRC a également eu lieu en juin 2018.

Par ailleurs, un comité formé de membres de la CAR s'est rencontré afin de discuter du renouveau de cette instance. Ce comité avait pour objectif de proposer de nouvelles orientations pour la CAR afin, entre autres, qu'elle réponde davantage aux enjeux et aux préoccupations des MRC. Ces dernières ont été sollicitées pour transmettre leurs priorités et les enjeux pour lesquels elles souhaiteraient que la CAR travaille davantage en concertation avec elles.

Notons également que, dans la réalisation de ses mandats, la CAR de la région est appuyée par le comité technique en aménagement du territoire qui voit entre autres à assurer un accompagnement des MRC dans divers dossiers en cette matière.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Au total, 54 actions sont répertoriées dans les rapports annuels de gestion des MO. Le quart de celles-ci sont réalisées alors que les autres sont majoritairement en cours ou amorcées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
7	6	27	-	13	1	54

Une des priorités de la région de la Capitale-Nationale vise à « assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires ». En ce sens, le MAPAQ a contribué à la mise en œuvre de l'entente sectorielle portant sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires

de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis. Il a pu ainsi offrir son expertise et un soutien financier pour la coordination et la gestion de l'entente ainsi que pour la réalisation de projets structurants pour les milieux.

La région avait également exprimé le souhait que soit concrétisé le projet du Club Med au Massif de Charlevoix dans le cadre de la priorité « Développer les infrastructures touristiques ». Le MTESS y a contribué en répondant aux besoins exprimés par les partenaires et les entreprises qui participent au développement des compétences de la main-d'œuvre (actuelles ou futures) ou qui interviennent en matière de gestion de ressources humaines, dont les besoins inhérents à la réalisation du projet de Club Med au Massif de Charlevoix.

Finalement, en matière de transport, le MTQ a assuré un accompagnement auprès de la Ville de Québec et du Réseau de transport de la Capitale dans le cadre de la planification du projet de Réseau structurant de transport en commun, comprenant un tramway et des lignes de trambus⁷.

Indicateurs de la région

La région de la Capitale-Nationale présente d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines liés à l'OVT. La région se trouve notamment en tête de classement relativement au taux de travailleurs, au revenu des familles et à la diplomation au secondaire.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • État du réseau routier	• Croissance de la population • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Croissance du PIB • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants

Note : La région de la Capitale-Nationale ne bénéficie pas du FARR, mais notamment d'un autre programme administré par le Secrétariat à la Capitale-Nationale, soit le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

⁷ Cette action n'est liée directement à aucune priorité de la région de la Capitale-Nationale, mais figure au nombre des réalisations du MTQ en faveur de l'OVT.

Région de la Mauricie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Accroître la population de la Mauricie.
- Priorité 2 Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés.
- Priorité 3 Réduire les inégalités sociales.
- Priorité 4 Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie.
- Priorité 5 Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie.
- Priorité 6 Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir.
- Priorité 7 Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes.
- Priorité 8 Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements.
- Priorité 9 Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable.
- Priorité 10 Assurer la relève et le transfert d'entreprises.
- Priorité 11 Améliorer la qualification de la main-d'œuvre.
- Priorité 12 Favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que le retour aux études.
- Priorité 13 Développer la culture entrepreneuriale.
- Priorité 14 Favoriser l'établissement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines.

Bilan des activités de la CAR

Quatre rencontres de la CAR de la Mauricie ont eu lieu en 2018-2019. Au cours de l'année, les travaux de la CAR ont notamment porté sur la priorité liée à la qualification de la main-d'œuvre.

À cet effet, une rencontre de la CAR, à laquelle étaient également conviés les directeurs généraux de villes et de MRC de la Mauricie ainsi que celui du Conseil de la Nation Atikamekw, s'est tenue en mars 2019. Depuis, un suivi de la mise en place des projets régionaux déterminés lors de cette rencontre est assuré par la direction régionale du MAMH. Ce chantier a permis de renforcer les liens entre les ministères et les partenaires municipaux.

En soutien aux activités de la CAR, trois sous-comités sont actifs, soit :

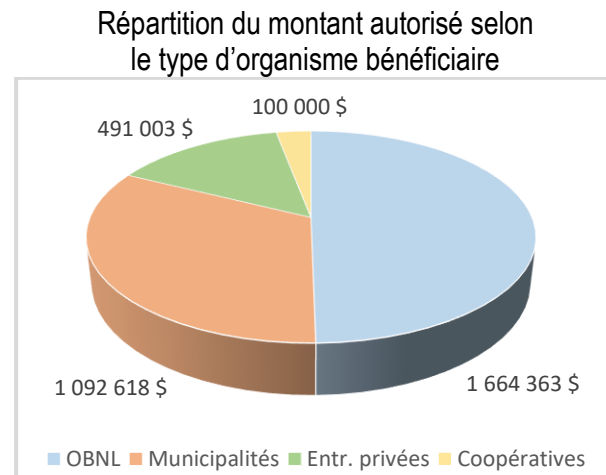
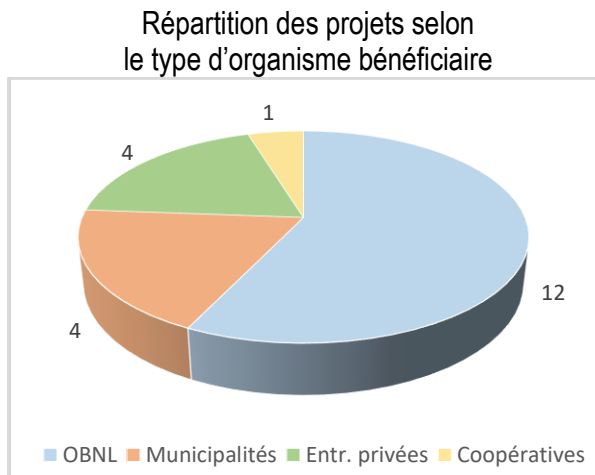
- le sous-comité en aménagement (CAR-aménagement);
- le sous-comité de développement des territoires (CAR-développement);
- le sous-comité de développement économique (CAR-économique).

Bilan du FARR

Un total de 21 projets se sont vu octroyer un montant provenant du FARR en 2018-2019 dans la région de la Mauricie. Plus de 3,3 M\$ ont été attribués pour des projets dont le coût total s'élève à près de 29 M\$.

Par ailleurs, 12 bénéficiaires du FARR sont des OBNL. Ils se sont vu remettre environ la moitié des sommes consenties au cours de l'année.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
21	3 347 984 \$	28 793 626 \$



Le FARR a notamment soutenu le projet « Qualité de l'eau des puits en Mauricie : responsabilisation et autonomisation des citoyens ». Cette initiative pilotée par l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche a permis d'acquérir des connaissances en matière de qualité de l'eau souterraine et d'accompagner des propriétaires dans les méthodes d'échantillonnage et de décontamination de leurs puits. Ce projet a également permis de sensibiliser les propriétaires aux bonnes méthodes de protection et à l'importance de faire le suivi de la qualité de leur eau.

Le FARR a aussi contribué à la ratification de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie. Ce partenariat, comprenant la Fédération de l'UPA de la Mauricie, le MTESS, le MAPAQ, le MAMH et les six territoires de la Mauricie, permettra notamment de développer des projets dans ce secteur d'activité et d'accroître la concertation entre les acteurs.

Finalement, la MRC de Maskinongé s'est vu attribuer un montant pour un projet visant l'installation de 43 bornes de recharge publiques pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire de la Mauricie.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 160 actions en matière d'OVT sont associées à la région de la Mauricie. Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes soulignent que la très grande majorité de ces actions sont en cours de réalisation et que 18 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
16	5	119	1	18	1	160

Parmi les actions qui sont en cours de réalisation, on note celles s'inscrivant en réponse à la priorité « Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie ». Deux actions portent plus particulièrement sur la préservation du lac Saint-Pierre. Le MAMH a travaillé à la conception d'outils destinés aux municipalités pour faciliter la cohabitation des usages du lac Saint-Pierre. De son côté, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a attribué une aide financière de 14 M\$ sur cinq ans pour le lac Saint-Pierre afin de mettre en œuvre une série de mesures portant sur la cohabitation entre l'agriculture et la faune de la zone littorale. Une portion de cette aide financière servira à subventionner des projets pilotes.

Par ailleurs, en lien avec la priorité « Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir », le MEI a appuyé la mise en place du nouveau créneau d'excellence Conception et fabrication de machines.

Indicateurs de la région

La Mauricie se trouve en tête de peloton des régions du Québec pour quatre indicateurs d'OVT : la croissance du PIB, la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants, la population inscrite auprès d'un médecin de famille et l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance du PIB • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier		• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Infractions au <i>Code criminel</i>

Note : L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire qui comprend également le territoire du Centre-du-Québec.

Région de l'Estrie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.
- Priorité 2 Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité.
- Priorité 3 Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises.
- Priorité 4 Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie.
- Priorité 5 Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir et faciliter l'offre d'activités.
- Priorité 6 Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie.
- Priorité 7 Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs.
- Priorité 8 Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire.
- Priorité 9 Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations contribuant au développement de l'Estrie.
- Priorité 10 Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication.
- Priorité 11 Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte.
- Priorité 12 Sensibiliser et appuyer les dirigeants de petites et de moyennes entreprises dans la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre.
- Priorité 13 Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Priorité 14 Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens.
- Priorité 15 Favoriser la disponibilité de services liés à la famille en milieu rural, soit les services de garde subventionnés, les services éducatifs et les soins de santé.
- Priorité 16 Conserver et protéger les milieux naturels.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2018-2019, les membres de la CAR de l'Estrie se sont réunis à trois reprises.

Dans leur volonté de répondre aux besoins des milieux, les groupes de réflexion et d'action sur les priorités estriennes (GRAPE), composés de ministères sectoriels et de représentants de MRC de la région, ont tenu leurs premières rencontres en 2018-2019. Les GRAPE visent, notamment, à partager une compréhension commune des enjeux régionaux liés à chacune des

priorités et à identifier les points de convergence entre les actions gouvernementales et les attentes du milieu. Les travaux des GRAPE s'articulent respectivement autour des quatre thématiques suivantes : les atouts économiques et l'innovation, les atouts humains, la qualité du milieu de vie et le développement des ressources.

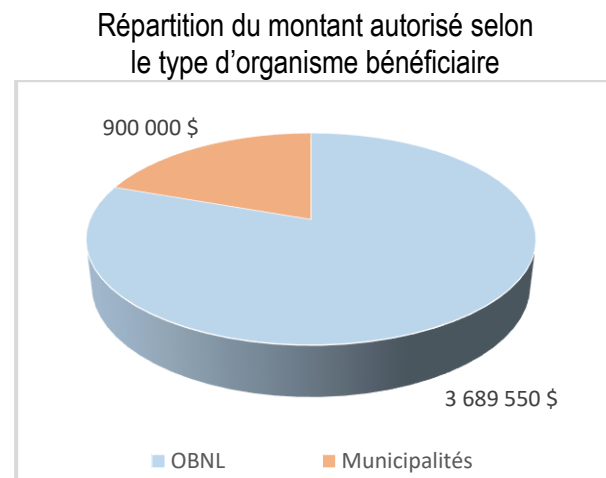
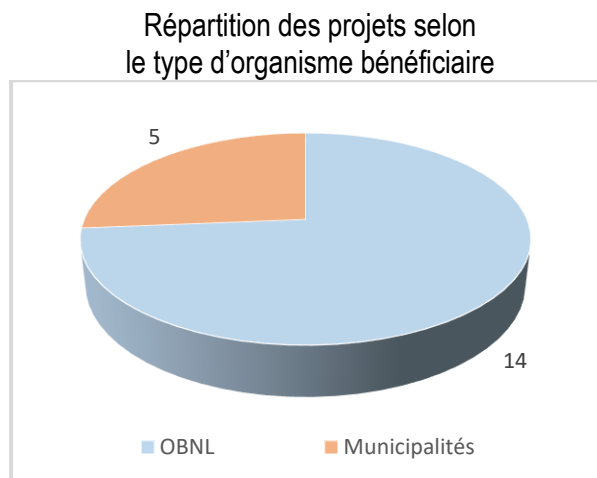
En plus des deux comités sectoriels agissant en appui aux travaux de la CAR, soit le comité CAR-aménagement du territoire et le comité économique de la CAR, le président de la CAR a également rencontré différents acteurs et instances intersectorielles régionales en vue de la mise sur pied d'un autre comité spécifique aux enjeux liés au développement social, comme le prévoit le décret numéro 888-2018 concernant les responsabilités des CAR.

Bilan du FARR

Dans la région de l'Estrie, 19 projets ont été soutenus par le FARR. Plus de 4,5 M\$ ont été investis dans ceux-ci.

La majorité des bénéficiaires du FARR en 2018-2019 étaient des OBNL. Plus des trois quarts des sommes leur ont d'ailleurs été allouées.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
19	4 589 550 \$	18 344 273 \$



Parmi les projets ayant fait l'objet d'un soutien en 2018-2019, on note celui porté par la Table des MRC de l'Estrie. L'initiative vise à répertorier les filières manufacturières de l'Estrie afin de reconnaître les créneaux distinctifs de la région pour optimiser les retombées en matière de développement économique. Ces effets positifs toucheront différentes sphères d'activité comme la stratégie sur la main-d'œuvre et la prospection.

Le Bureau estrien de l'audiovisuel et du multimédia (BEAM) a pour sa part reçu un financement pour son projet « Mise en place d'un lieu de production et de postproduction cinématographique, télévisuelle et multimédia ». L'organisme souhaite promouvoir auprès des producteurs, des régisseurs extérieurs, des directeurs artistiques et de tout autre intervenant lié à ce domaine les avantages de réaliser leur production en Estrie.

Le FARR a aussi contribué à la réalisation du projet de développement du parc du Mont-Orford porté par la Corporation Ski & Golf Mont-Orford. Ce financement permettra de développer le volet événementiel du parc du Mont-Orford et le versant Alfred-Desrochers en créant des pistes de ski de niveau débutant. Ce projet permettra également d'agrandir et de réaménager l'espace ludique de la zone d'apprentissage du mont.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à l'OVT font état de 175 actions pour la région de l'Estrie. Les trois quarts des actions sont en cours de réalisation et 29 autres sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	12	127	-	29	3	175

Parmi les mesures proposées par les MO en réponse aux priorités de l'Estrie, notons le soutien apporté par le MTO pour les projets de développement numérique des entreprises touristiques de la région. Ce soutien se fait dans le cadre de l'entente conclue à cet effet avec Tourisme Cantons-de-l'Est. Cette action contribue à la priorité portant sur la mise en place de conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises.

De son côté, en 2018-2019, le MFFP a soutenu les projets d'arrimage faune et forêt visant la conservation de la biodiversité, le maintien de l'habitat du cerf de Virginie et la gestion des espèces exotiques envahissantes. Cette action est liée à la priorité « Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie ».

Finalement, en lien avec la priorité « Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale », le MCC a poursuivi son soutien au projet VitaCité dans l'entente de développement culturel de la Ville de Sherbrooke avec Cultures du cœur. Ce projet permet de mieux joindre les clientèles plus vulnérables.

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT pour lesquels la région de l'Estrie est en tête de liste, notons ceux concernant la croissance de la population, la diplomation au secondaire, la proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille ainsi que le taux d'infractions au *Code criminel*.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • Diplomation au secondaire • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • État du réseau routier	• Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants

Région de Montréal

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole.
- Priorité 2 Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité.
- Priorité 3 Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.
- Priorité 4 Améliorer l'intégration des nouvelles populations.
- Priorité 5 Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole.
- Priorité 6 Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones.
- Priorité 7 Assurer la croissance durable et sobre en carbone.
- Priorité 8 Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant.
- Priorité 9 Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

Bilan des activités de la CAR

Quatre rencontres de la CAR de la région de Montréal ont eu lieu en 2018-2019. Les membres ont poursuivi leur collaboration avec les organisations municipales en invitant le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal à prendre part à leurs rencontres.

Par ailleurs, en cours d'année, certains ministères ont été appelés à présenter leurs politiques, leurs plans, leurs mesures ou leurs programmes susceptibles d'appuyer l'OVT.

La CAR de la région de Montréal est appuyée par les sous-comités suivants :

- la Table économique de la CAR;
- la Sous-CAR en santé publique.

Soulignons, entre autres, que les membres de la Sous-CAR en santé publique ont travaillé à l'élaboration d'un plan d'action commun pour répondre aux enjeux de la région de Montréal en matière d'inégalités sociales, de santé et de qualité de vie.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 117 actions ont été déterminées pour la région de Montréal. Douze sont réalisées. La très grande majorité est cependant en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
5	10	89	-	12	1	117

Le soutien à l'organisme Montréal International et à ses initiatives permettant d'attirer et de retenir des talents stratégiques de l'étranger figure parmi les réponses apportées à la priorité « Favoriser l'essor des entreprises montréalaises ». Le soutien financier est notamment réalisé par le biais du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM), qui est sous la responsabilité du MAMH.

De son côté, le MIFI a poursuivi la mise en œuvre de l'entente triennale signée avec la Ville de Montréal en mars 2018 pour un montant total de 24 M\$. Un plan d'action a été adopté et sa mise en œuvre se poursuivra jusqu'au 31 mars 2021. En plus de contribuer au « Réflexe Montréal », cette initiative répond à la priorité « Améliorer l'intégration des nouvelles populations ».

Le MCC a également répondu à la priorité « Instituer le “Réflexe Montréal” dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole » en intégrant à la politique culturelle du Québec « Partout, la culture » un objectif misant sur l'énergie culturelle de Montréal, métropole du Québec.

Indicateurs de la région

La région de Montréal présente d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines. La région se trouve notamment en tête de classement relativement à la croissance de la population, au taux de travailleurs chez les 55-64 ans et à la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 55 à 64 ans au travail • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde	• Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • État du réseau routier	• 25 à 54 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisque seulement deux municipalités de moins de 1 000 habitants sont comprises dans la région de Montréal.

Note : La région de Montréal ne bénéficie pas du FARR, mais d'un autre programme relevant du MEI, soit le Fonds de développement économique de Montréal.

Région de l'Outaouais

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale.
- Priorité 2 Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière.
- Priorité 3 Assurer le transport des personnes et la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de la région.
- Priorité 4 Protéger l'environnement naturel, améliorer la gestion des matières résiduelles et favoriser l'adaptation aux changements climatiques.
- Priorité 5 Développer l'offre culturelle et assurer son accessibilité.
- Priorité 6 Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain.
- Priorité 7 Soutenir la diversification économique et l'innovation.
- Priorité 8 Favoriser le développement touristique de la région.
- Priorité 9 Promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire.
- Priorité 10 Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière.
- Priorité 11 Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2018-2019, les membres de la CAR de l'Outaouais se sont rencontrés quatre fois. La CAR a notamment collaboré avec l'Observatoire du développement de l'Outaouais à la réalisation de certains de ses projets, dont la bibliothèque virtuelle MIRADOR, la mise en place d'un comité transfrontalier (voir la section « Actions des MO en réponse aux priorités régionales ») et la Tournée des territoires qui s'est concrétisée par un forum des acteurs du développement.

Les enjeux touchant la gestion des ressources humaines au sein des directions régionales des MO présents à la CAR ont également fait l'objet de discussions. Les représentants du SCT ont, entre autres, fait une présentation aux membres concernant le processus de dotation au sein de la fonction publique et les ont informés des changements qui sont en discussion relativement aux normes de recrutement, pour mieux s'ajuster à la nouvelle réalité du marché du travail. Les représentants des MO de la région ont profité de cette occasion pour soulever les différents cas problématiques vécus à l'embauche de nouvelles ressources ainsi que dans la rétention du personnel.

Par ailleurs, trois sous-comités agissent en appui aux travaux de la CAR, soit :

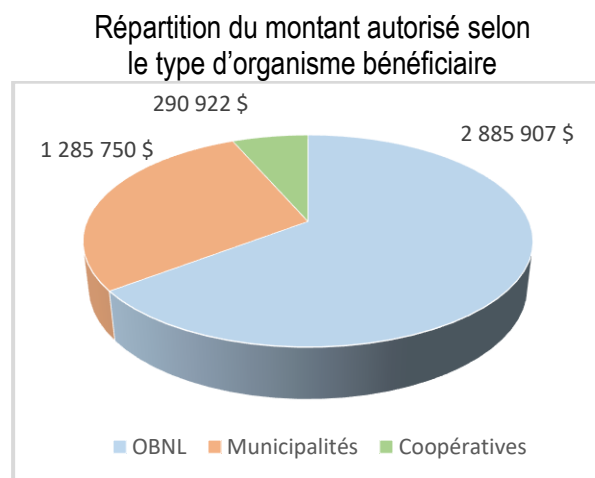
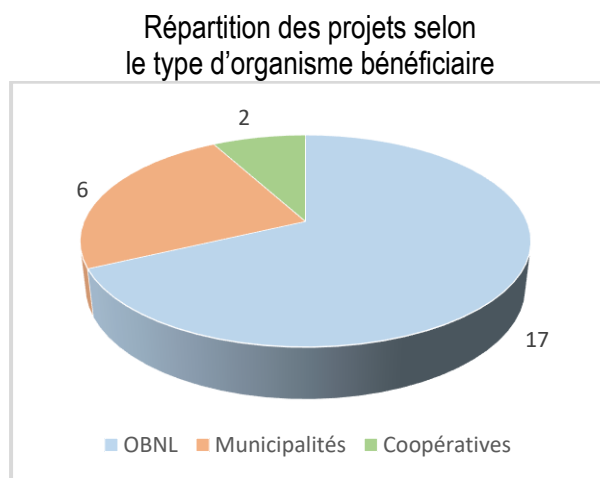
- la CAR-MRC;
- le sous-comité CAR-aménagement;
- le sous-comité CAR-économique.

Bilan du FARR

Un total de 25 projets ont été priorisés en Outaouais en 2018-2019. Le coût total de ceux-ci est évalué à près de 20 M\$. Le FARR a contribué à ces initiatives pour près de 4,5 M\$.

La majorité des projets ayant reçu des sommes du FARR sont portés par des OBNL qui se sont vu octroyer près de 3 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
25	4 462 579 \$	19 988 453 \$



Au cours de l'année, le FARR a contribué à l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région de l'Outaouais. Cette entente permet de soutenir les actions de la Conférence des préfets afin de mettre en œuvre les priorités régionales de développement et d'envisager des solutions communes pour la région de l'Outaouais.

L'Observatoire du développement de l'Outaouais de l'Université du Québec en Outaouais a également reçu un financement pour son projet « Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière ». Ce projet consiste à mettre en place, de concert avec les acteurs du milieu, des stratégies et des actions pour saisir les possibilités découlant de la proximité de la région avec Ottawa et la rive ontarienne. En marge de ce projet, un comité a

été mis en place pour établir les enjeux et les opportunités liés à la situation frontalière et élaborer des recommandations qui serviront à la prise de décision des membres de la CAR.

Finalement, Culture Outaouais a obtenu un appui financier pour le projet « Création d'un modèle de partage de ressources en culture ». L'organisme prévoit implanter un modèle de renforcement des capacités organisationnelles des organismes culturels actifs en Outaouais, en partageant des ressources humaines qui leur offriront différents services, en fonction de leurs besoins particuliers (tenue de livres, rédaction de demande de subvention, communication et publicité, commercialisation, etc.).

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à l'OVT font état de 140 actions pour la région de l'Outaouais. Plus de 100 sont amorcées ou en cours de réalisation alors que 26 autres sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
9	10	93	-	26	2	140

Parmi les actions figurant dans les plans d'action en OVT, notons entre autres la création d'un comité de la CAR qui travaillera sur les enjeux liés à la situation frontalière. Au terme de l'année 2018-2019, le MAMH travaillait toujours à son implantation. Cette action est directement en lien avec la priorité visant à renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière. Le sous-comité mis en place par l'Observatoire du développement de l'Outaouais contribue à cette action.

Cette même priorité est associée à une action du MCC. Au cours de l'année, le Ministère a réalisé un accompagnement pour la mise en œuvre de partenariats ou de projets avec des organismes de l'Ontario dans le cadre des ententes de développement culturel ou lors d'appels de projets (Programme d'échanges culturels Québec-Ontario).

Finalement, la priorité « Protéger l'environnement naturel, améliorer la gestion des matières résiduelles et favoriser l'adaptation aux changements climatiques » a aussi mené à des initiatives structurantes. Parmi celles-ci, notons celles portées par le MELCC qui consiste à soutenir les diverses initiatives visant à détourner de l'élimination diverses matières, dont le programme régional en économie circulaire que compte mettre en place le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.

Indicateurs de la région

L'Outaouais se trouve en tête de classement des régions du Québec pour trois indicateurs d'OVT, soit la croissance du PIB, le revenu des familles formées d'un couple et celui des familles monoparentales.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
- Priorité 2 Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.
- Priorité 3 Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.
- Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.
- Priorité 5 Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale.
- Priorité 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de l'Abitibi-Témiscamingue se sont rencontrés à quatre reprises au cours de l'année 2018-2019.

Une rencontre à laquelle participaient les membres de la CAR, les préfets et les directeurs généraux des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, dont l'objectif était de réfléchir à de nouveaux modes de collaboration, s'est notamment tenue en novembre 2018.

La Table en développement social a pour sa part démarré ses travaux et adopté un plan de travail. Cette instance sera coordonnée par le MAMH et la Direction de santé publique.

L'enjeu du recrutement dans la fonction publique a également fait l'objet de travaux. Un état de situation sur les problématiques a, entre autres, été effectué.

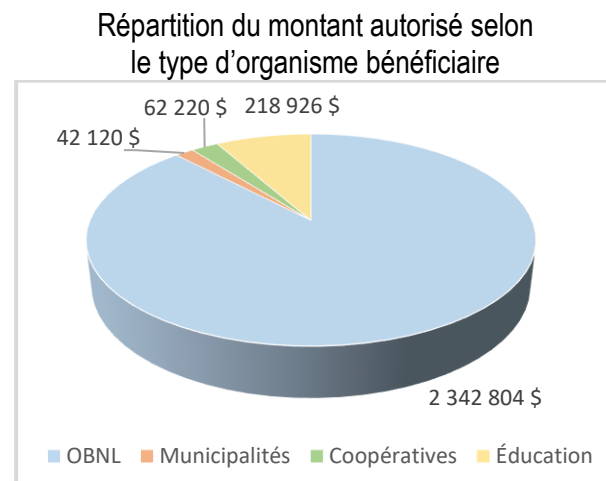
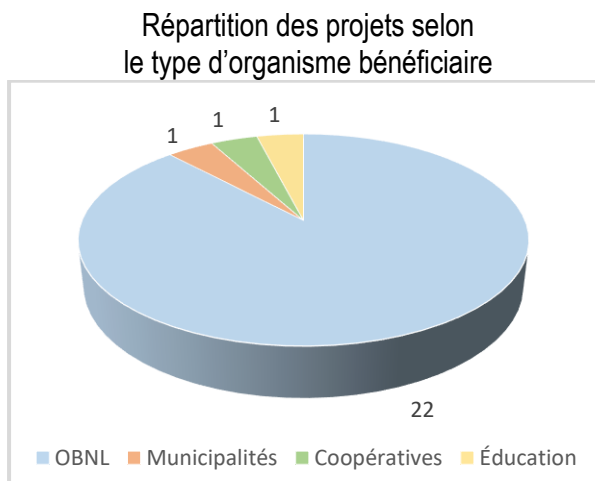
Par ailleurs, en Abitibi-Témiscamingue, trois sous-comités agissent en appui aux travaux de la CAR, soit la Table économique de la CAR, la Table en développement social et le Comité en aménagement du territoire.

Bilan du FARR

La région de l'Abitibi-Témiscamingue a sélectionné 25 projets en vue d'un financement par le FARR. Une somme de 2,6 M\$ a été allouée à ceux-ci. Le coût total de ces projets dépasse les 6,5 M\$.

On note que 22 projets sont portés par des OBNL et qu'ils se sont vu octroyer 2,3 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
25	2 666 070 \$	6 588 002 \$



Le projet « Implantation de nouveaux sites cellulaires en région », déposé par l'organisme Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, a notamment été soutenu par le FARR. Le projet permettra de couvrir plus de 95 % de la population avec un réseau cellulaire efficace et de desservir plus de 700 kilomètres additionnels de routes principales.

La Table interordres en éducation a pour sa part vu son initiative « Persévérance scolaire et réussite éducative dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre » être retenue. Ce projet vise à stimuler la persévérance scolaire sur tout le territoire régional avec des déclinaisons dans chaque territoire de MRC.

Finalement, une entente sectorielle permettant de compléter le réseau de bornes de recharge rapide dans la région a été signée. Porté par le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, le projet est mené en collaboration et en complémentarité avec Hydro-Québec et le milieu municipal régional.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 112 actions sont recensées dans les rapports annuels de gestion des ministères et organismes pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Déjà, 19 sont réalisées et la très grande majorité est en cours de réalisation ou amorcée.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
3	16	71	1	19	2	112

Au nombre des actions proposées par les MO en réponse aux priorités de l'Abitibi-Témiscamingue, on note le financement par le MEES du centre collégial de transfert de technologie de la région pour l'exercice de ses activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information ainsi que pour ses infrastructures de recherche. Cette initiative est liée à la priorité « Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu ».

Pour sa part, en réponse à la priorité « Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population », le MCC collabore à la gestion de l'entente régionale avec Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour l'organisation des Rendez-vous jeunesse en loisir culturel.

Finalement, par l'entremise du SAA, le MCE a soutenu les initiatives régionales destinées à favoriser les échanges interculturels entre les populations autochtones et non autochtones, notamment en accompagnant des acteurs régionaux (formation, transfert de connaissances, financement, etc.) pour faciliter la mise en place de nouveaux lieux de dialogue. Cette action s'inscrit dans la priorité « Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations ».

Indicateurs de la région

L'Abitibi-Témiscamingue se trouve en tête de classement des régions du Québec pour les indicateurs relatifs au taux de travailleurs chez les 25-54 ans, à la croissance du PIB et au revenu des familles formées d'un couple.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple	• 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles monoparentales • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Croissance de la population • Diplômation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier

Région de la Côte-Nord

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.
- Priorité 2 Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.
- Priorité 3 Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.
- Priorité 4 Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.
- Priorité 5 Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.
- Priorité 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés.
- Priorité 7 Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
- Priorité 8 Agir en synergie.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la Côte-Nord s'est réunie à cinq reprises en 2018-2019.

En cours d'année, un comité technique OVT a notamment été mis sur pied. Ce comité a pour mandat de proposer une révision du fonctionnement de la CAR en lien avec les nouvelles responsabilités définies dans le décret des CAR et d'établir un plan de travail en OVT. Dans le cadre de ce plan de travail, les enjeux prioritaires en OVT devant être traités en collaboration avec la CAR et le comité directeur OVT ont été déterminés.

Un mécanisme de collaboration entre le ministre responsable de la région, la CAR et le comité directeur OVT a également été convenu. De plus, une mise à jour de la structure et de la gouvernance du comité CAR en développement social et de son comité élargi (Table Santé-Qualité de vie) a été menée afin de répondre davantage aux enjeux prioritaires en OVT. Finalement, une rencontre de la CAR portant spécifiquement sur l'amélioration des connaissances en matière autochtone a été organisée afin de mieux outiller et informer les membres.

En plus du comité CAR en développement social et du comité technique OVT, la CAR de la Côte-Nord est appuyée par trois autres sous-comités :

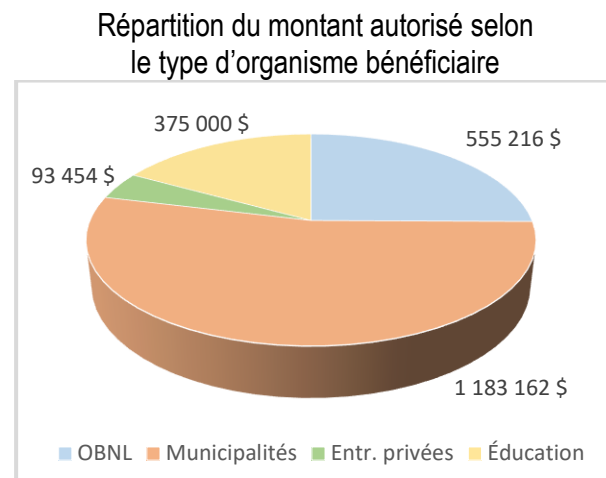
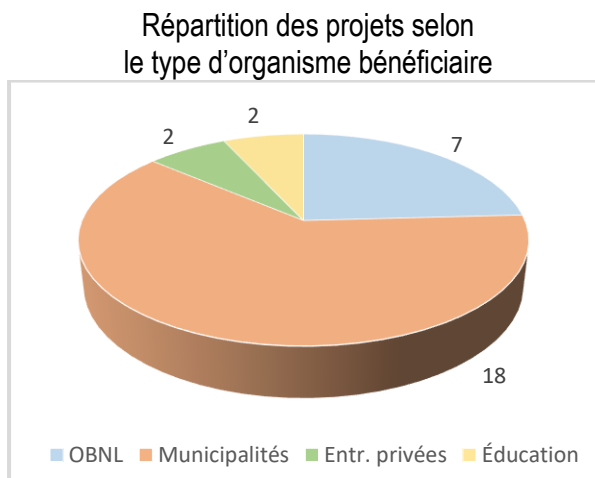
- le Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord;
- la Table économique de la CAR;
- le Comité aménagement de la CAR.

Bilan du FARR

Le comité de sélection du FARR de la région de la Côte-Nord a accordé un soutien financier à 29 projets en 2018-2019. Le montant autorisé s'élève à 2,2 M\$. Le coût total des projets choisis est estimé à 9 M\$.

La majorité des projets soutenus sont portés par des municipalités (18 projets sur 29). Elles ont reçu près de 1,2 M\$, soit la moitié des sommes attribuées au cours de l'année.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
29	2 206 832 \$	9 149 271 \$



Le Cégep de Sept-Îles figure au nombre des bénéficiaires du FARR en 2018-2019. Le financement reçu a permis l'acquisition d'équipements afin d'analyser des problématiques sur les voies ferrées. Ces outils permettront de développer un savoir-faire unique en région afin d'aider l'industrie ferroviaire.

Les MRC de la Côte-Nord ont pour leur part conclu une entente sectorielle pour le développement des communautés en santé. Cette entente, à laquelle prennent aussi part le MAMH et le CISSS, permet de soutenir des initiatives locales en lien avec les saines habitudes de vie, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que la persévérance scolaire.

Finalement, Innovation et Développement Manicouagan s'est vu attribuer un soutien financier pour l'embauche de deux chargés de projet en approvisionnement local. Leur mandat consiste à mettre en place un partenariat durable entre la grande entreprise et les PME locales et régionales. L'organisme Développement économique Sept-Îles bénéficiera aussi du projet.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

La région de la Côte-Nord compte 164 actions en matière d'OVT. Environ 80 % sont en cours de réalisation ou amorcées alors que 20 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
10	7	125	1	20	1	164

Parmi les réponses proposées par les MO aux priorités de la Côte-Nord, notons entre autres celle du MEES qui consistait à « financer des frais pour résident d'une région périphérique visant les étudiants réputés recevoir une contribution parentale et dont la résidence des parents ou l'établissement d'enseignement est situé dans une région périphérique ». Cette action s'inscrit dans la priorité « Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir ».

En lien avec la priorité « Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs », le MEI a appuyé financièrement, par le biais de Startup Québec^{MD}, le Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des innovations de Sept-Îles, qui vise à favoriser le démarrage et le développement d'entreprises innovantes.

Finalement, la priorité « Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord » souligne les enjeux liés au *fly-in fly-out*. En ce sens, le MERN a entamé une réflexion sur les conséquences du navettage aéroporté pour les entreprises, les travailleurs, les travailleuses et leurs familles, de même que pour les collectivités du territoire nordique.

Indicateurs de la région

La Côte-Nord se retrouve en tête de classement des régions du Québec relativement à deux indicateurs d'OVT : celui du revenu des familles formées d'un couple et celui concernant la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Revenu des familles formées d'un couple • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	• État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>

Région du Nord-du-Québec

Rappel des priorités de la région (Jamésie)

- Priorité 1 Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique.
- Priorité 2 Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens.
- Priorité 3 Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies.
- Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
- Priorité 5 Soutenir le développement et la diversification de l'économie.
- Priorité 6 Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.

Note : Seul le secteur de la Jamésie a établi des priorités spécifiques dans le cadre de la Stratégie OVT.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR du Nord-du-Québec se sont rencontrés à trois reprises en 2018-2019. Les rencontres ont permis, entre autres, d'aborder prioritairement les enjeux de développement régional (suivi de la Stratégie, des orientations de la Société du Plan Nord, de la vision du développement économique chez les Cris, de l'organisation territoriale municipale dans le Nord-du-Québec, etc.).

De plus, le comité ad hoc sur les ressources humaines a poursuivi son travail afin de documenter la situation, de faire connaître les difficultés de recrutement et de rétention dans la fonction publique au Nord-du-Québec et de trouver des pistes de solution.

Par ailleurs, la direction régionale du MAMH au Nord-du-Québec publie entre chaque rencontre le bulletin Info-CAR qui permet de renforcer la diffusion de l'information gouvernementale (actualités, annonces, consultations, nouveaux outils, programmes, etc.) au sein des MO.

La CAR du Nord-du-Québec est appuyée par trois comités sectoriels : la CAR-économique, la CAR-aménagement et la CAR-affaires autochtones.

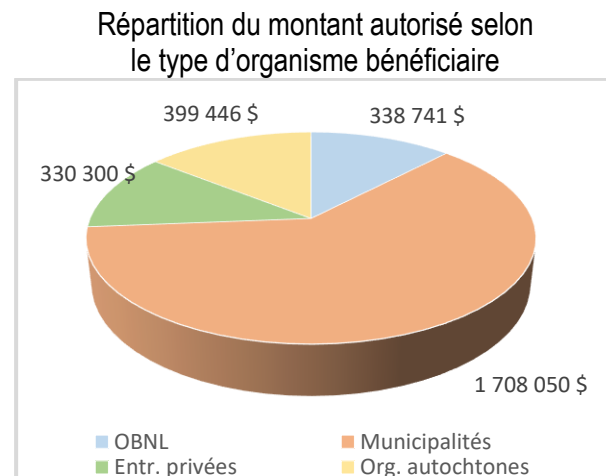
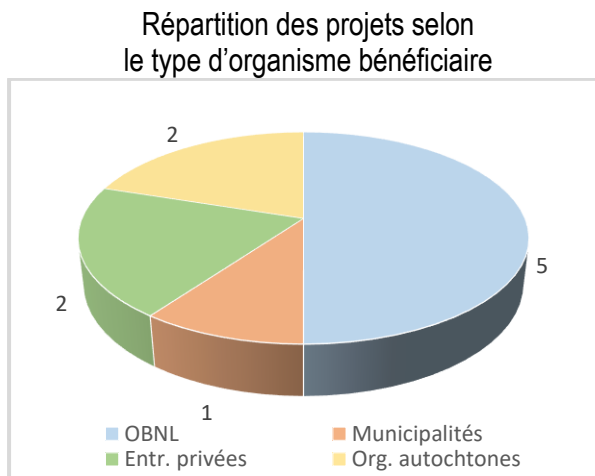
Bilan du FARR

Un total de 10 projets ont été financés par le FARR au Nord-du-Québec en 2018-2019. Plus de 2,7 M\$ ont été investis dans ceux-ci. Le coût total des projets financés s'élève pour sa part à près de 11,6 M\$.

Un total de 1,7 M\$ a été octroyé à des organismes municipaux, ce qui représente environ les trois quarts des sommes versées.

Il est à noter que les sommes du FARR pour la région du Nord-du-Québec sont réparties en trois enveloppes distinctes : une pour le territoire d'Eeyou Istchee, une pour le Nunavik et une autre pour la Jamésie.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
10	2 776 537 \$	11 652 455 \$



Le comité de sélection du FARR pour le secteur d'Eeyou Istchee a soutenu financièrement cinq projets. Une des initiatives du Gouvernement de la nation crie (GNC) consiste à la création du Centre d'affaires et d'innovation de Mistissini qui permettra de soutenir les entrepreneurs d'Eeyou Istchee dans la création, l'opération, l'expansion et la diversification de leur entreprise. Le centre servira également de siège social au Département du commerce et de l'industrie du GNC, en plus d'être au cœur d'un nouveau réseau de centres d'affaires dans la région.

Pour le territoire de la Jamésie, trois projets ont été sélectionnés. Parmi ceux-ci figure un projet de BoréA Canada pour la construction de bâtiments (entrepôt pour matières premières et garage chauffé) et l'achat de machinerie et d'outils de récolte de matières premières de la forêt boréale pour la production d'huiles essentielles. Les objectifs sont d'augmenter la capacité de traitement,

d'éliminer les pertes dues aux intempéries et de permettre des opérations de récolte et de traitement (extraction) efficaces en période de pointe ainsi qu'en période hivernale.

Finalement, au Nunavik, un des projets soutenus est porté par l'Administration régionale Kativik qui a reçu un financement pour réaliser le projet « Services de coordonnateurs locaux pour les aînés du Nunavik ». Le projet vise à créer un poste de coordonnateur local des aînés dans chaque village nordique du Nunavik. Le rôle des coordonnateurs locaux sera de veiller à l'amélioration de la qualité de vie des aînés de leur communauté. Ils devront entre autres organiser des activités de loisirs, représenter leur clientèle aux comités locaux et régionaux et mettre en place des projets favorisant la sécurité, l'accès à une alimentation traditionnelle, le logement et l'inclusion sociale des aînés.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à l'OVT font état de 90 actions pour la région du Nord-du-Québec. La grande majorité de ces actions sont en cours de réalisation et 11 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	7	63	2	11	3	90

Le renforcement de la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens figure au nombre des priorités définies au Nord-du-Québec. Le MCC entend favoriser ce maillage à l'intérieur des ententes de développement culturel chez les Jamésiens ainsi qu'avec le Gouvernement de la nation crie et encourager la participation d'artistes cris à des événements jamésiens culturels ou autres.

Parmi les autres actions qui ont fait l'objet de travaux en 2018-2019, mentionnons celle du MSP qui a soutenu l'Administration régionale Kativik dans la définition de risques, dans la préparation de la réponse aux sinistres ainsi que dans la réalisation de protocoles d'intervention au nord du 55^e parallèle.

De son côté, le MERN a poursuivi le nettoyage de sites d'exploration minière au Nunavik grâce à une collaboration entre le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik et le Fonds Restor-Action Nunavik. Ces deux dernières initiatives contribuent à « favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles ».

Indicateurs de la région

Le Nord-du-Québec se retrouve en tête de classement des régions du Québec pour sept indicateurs d'OVT. Parmi ceux-ci, notons ceux du taux de travailleurs chez les 55-64 ans, de la proportion d'enfants en service de garde et de la croissance du PIB.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 55 à 64 ans au travail • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Infractions au <i>Code criminel</i>	• 25 à 54 ans au travail • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Diplomation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • État du réseau routier

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération, puisqu'il concerne les municipalités aux statuts juridiques suivants : municipalité, municipalité de canton, municipalité de cantons unis, municipalité de paroisse, municipalité de village et ville. Aucune municipalité ayant un de ces statuts n'a moins de 1 000 habitants dans le Nord-du-Québec.

Région de la Gaspésie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région.
- Priorité 2 Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Priorité 3 Soutenir l'enseignement et la recherche en région.
- Priorité 4 Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région.
- Priorité 5 Participer au développement économique et à la création d'emplois.
- Priorité 6 Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire.
- Priorité 7 Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se sont réunis à trois reprises en 2018-2019.

Au cours de l'année, le comité économique de la CAR, qui agit à titre de comité pour le Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), une mesure destinée à la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, a accepté de soutenir 134 projets pour un montant total de 9 M\$. Ces projets ont généré 54 M\$ en investissements totaux.

Par ailleurs, en plus du comité économique, la CAR de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine peut compter sur la collaboration de trois autres comités sectoriels, soit :

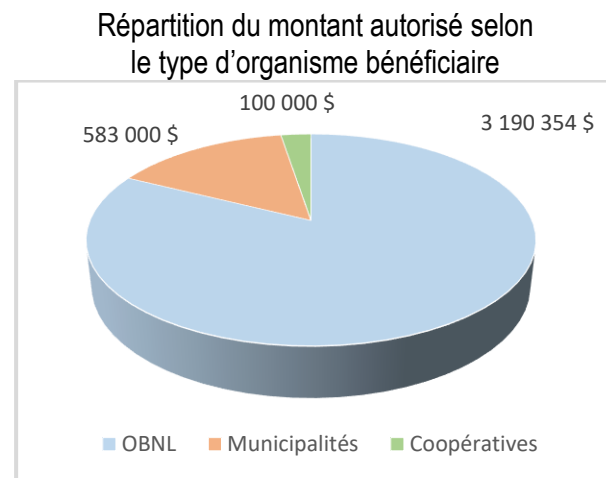
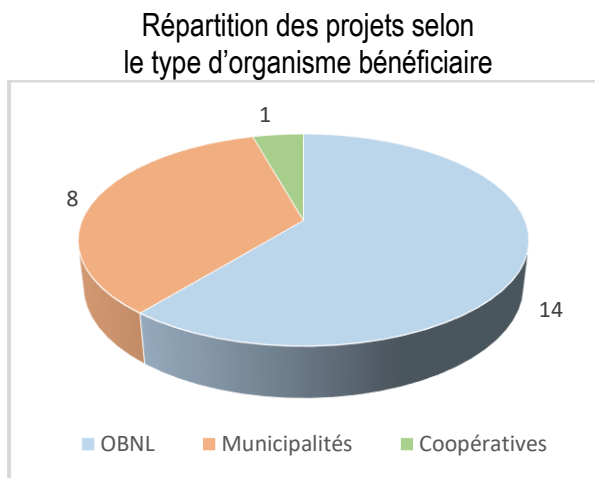
- le comité technique en aménagement;
- le comité développement social de la CAR;
- la CAR–Îles-de-la-Madeleine (voir la section « Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine »).

Bilan du FARR

Le comité de sélection du FARR pour la région de la Gaspésie a choisi de soutenir 23 projets issus du milieu en 2018-2019. La contribution totale provenant du FARR s'élève à près de 4 M\$. Le coût total des projets financés est d'environ 9 M\$.

Les 14 projets portés par des OBNL se sont vu octroyer environ 80 % des investissements provenant du FARR, soit 3,1 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
23	3 873 354 \$	8 961 072 \$



Parmi les projets qui ont reçu un financement dans le cadre du FARR en 2018-2019, notons celui de la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la mise en œuvre de la Stratégie Vivre en Gaspésie. L'objectif général du projet vise à assurer la croissance démographique et l'occupation dynamique du territoire gaspésien. La stratégie mise sur la valorisation de la région auprès de sa population, sur la promotion de la région à l'extérieur et sur la création de conditions favorables à l'établissement durable de nouveaux arrivants.

Le FARR a également soutenu « La Gamme », un projet qui consiste au déploiement et à l'exploitation d'un service de commercialisation clés en main visant les marchés des grands centres. Offert aux producteurs et aux transformateurs de la région, le service comprend la distribution et la vente de produits bioalimentaires gaspésiens et madelinots. Les marques de mise en marché collective Gaspésie Gourmande et Le Bon goût frais des Îles de la Madeleine sont parties prenantes à ce projet. C'est l'organisme GÎMEXPORT qui en est le promoteur.

Finalement, en partenariat avec Ciment McInnis, l'Association coopérative forestière régionale de la Gaspésie a bénéficié d'une aide financière du FARR pour réaliser une étude de faisabilité technico-économique d'approvisionnement en biomasse forestière. Cette demande d'aide financière a fait suite à une étude de préfaisabilité qui a démontré que les chaînes d'approvisionnement en biomasse forestière analysées offrent toutes un très bon potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ciment McInnis a montré un intérêt à remplacer partiellement le coke de pétrole dans son procédé de fabrication par une source d'énergie renouvelable.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 142 actions sont associées à la région de la Gaspésie. Déjà, 20 actions sont réalisées et plus de 100 sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
14	21	85	2	20	-	142

Parmi les actions réalisées par les MO, notons la mise sur pied d'un comité regroupant les acteurs du secteur agroalimentaire et ayant pour objectif une offre de service concertée et adaptée qui répond aux besoins spécifiques de la relève entrepreneuriale dans ce secteur. Le MAPAQ en est responsable. Cette action s'inscrit dans la priorité « Participer au développement économique et à la création d'emplois ».

La priorité « Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme » est associée à plusieurs réponses des MO. À ce titre, le MERN a accompagné les entreprises manufacturières de la filière éolienne dans leur transition vers un marché d'exportation.

De son côté, le MFFP a poursuivi les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois, notamment par la réalisation du diagnostic et de la cartographie de la filière bois, la fixation des objectifs de production de bois et le développement des scénarios d'aménagement.

Indicateurs de la région

La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se trouve en tête de peloton des régions du Québec relativement à cinq indicateurs d'OVT. Notons ceux de la population inscrite auprès d'un médecin de famille et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier	• Diplomation au secondaire	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible

Note : Les indicateurs de la région de la Gaspésie sont ceux de la région administrative. La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est donc comprise dans le territoire.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Renverser la tendance démographique.
- Priorité 2 Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.
- Priorité 3 Consolider et diversifier notre économie.
- Priorité 4 Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.
- Priorité 5 Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant.

Bilan des activités de la CAR

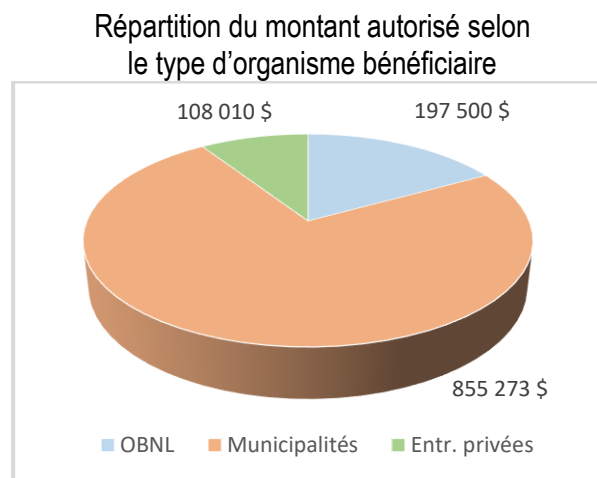
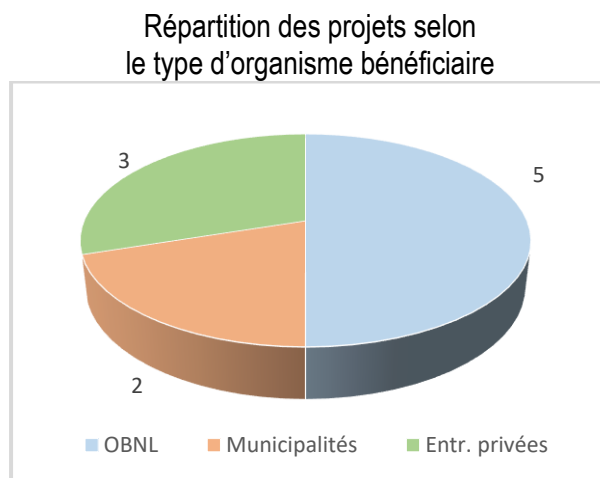
Avec la création du Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine, le comité de la CAR des Îles-de-la-Madeleine a tenu sa première rencontre officielle le 31 janvier 2019. La rencontre a permis aux acteurs de mieux connaître les priorités territoriales, notamment lors d'une présentation du projet de territoire Horizon 2025 de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine qui a servi de base à l'élaboration des priorités régionales pour l'OVT pour le chapitre des Îles-de-la-Madeleine. La rencontre a également permis de former un comité sur l'érosion des berges afin de favoriser le partage d'information et de dénouer les nœuds dans la résolution de problématiques terrain.

Bilan du FARR

Dix projets ont été financés par le FARR en 2018-2019 dans la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Environ 1,1 M\$ ont été octroyés aux organismes du milieu. Le coût des projets soutenus est pour sa part évalué à plus de 3 M\$.

Cinq projets financés sont issus d'OBNL. Ce sont cependant les organismes municipaux qui ont obtenu la plus grande part de l'enveloppe, leurs projets ayant reçu 855 000 \$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
10	1 160 783 \$	3 269 800 \$



Une des initiatives soutenues par le comité de sélection du FARR a été proposée par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et porte sur la mise en œuvre d'une stratégie d'attraction des personnes. Plus concrètement, la stratégie d'attraction s'articule autour de trois grands axes d'intervention (attraction, accueil et intégration, appartenance) et est basée sur deux objectifs, soit un milieu de vie attractif, dynamique et accueillant et une communauté insulaire fière de son identité.

Parmi les autres projets soutenus par le comité de sélection, nous trouvons des initiatives d'entreprises privées telles que Le Verger Poméloi, fondé il y a plus d'une dizaine d'années. Dans une vision à long terme et dans le cadre d'un transfert d'entreprise, les promoteurs ont prévu l'aménagement d'espaces qui répondent aux futurs besoins d'expansion de la production. Le projet consiste en la construction d'une nouvelle cidrerie et en l'acquisition d'un alambic et des équipements nécessaires à la production de spiritueux. L'entreprise est stratégique pour le territoire et fait partie du Réseau des saveurs de l'archipel, ce qui permet son rayonnement aux Îles-de-la-Madeleine. Celle-ci fait également partie du périmètre du créneau d'excellence récréotourisme des Îles-de-la-Madeleine de la filière saveur.

Le comité de sélection a également appuyé un projet de la Maison des jeunes des Îles, un organisme qui rejoint une grande majorité des adolescents de la Communauté. Le projet consiste à doter l'organisme d'un bâtiment adéquat répondant aux besoins des jeunes adolescents du milieu. Avec cette solution à long terme, la Maison des jeunes pourra mettre ses énergies dans la consolidation et le développement de nouveaux services et partenariats. Le plan de la maison respecte l'architecture des Îles et du secteur.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les ministères et organismes ont rendu compte de 79 actions associées aux Îles-de-la-Madeleine dans leurs rapports annuels de gestion. Plus des trois quarts de ces actions sont amorcées ou en cours de réalisation. Douze sont terminées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
6	10	51	-	12	-	79

Une des priorités exprimées par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine consiste à assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent. Le rôle de la Coopérative de transport maritime et aérien (CTMA) pour la mise en œuvre de cette priorité est majeur et plusieurs MO se sont engagés à la soutenir dans ses activités, que ce soit par un partenariat visant un service de désenclavement de l'Île d'Entrée et de Cap-aux-Meules (STQ), le soutien au développement des compétences de la main-d'œuvre qui y travaille (MTESS) ou la modernisation de sa flotte (MTQ). Le MTO a collaboré à l'élaboration et à l'analyse des options.

De son côté, en réponse à la priorité « Consolider et diversifier notre économie », le MAPAQ a accompagné les jeunes pêcheurs souhaitant s'établir dans le secteur en offrant des mesures d'aide financière à la relève dans le secteur de la capture.

Finalement, le MSP a mis en place au cours de l'année 2018-2019 le Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM). Le CEGRIM, basé aux Îles-de-la-Madeleine, constitue un centre d'acquisition et de partage de connaissances, de coordination et de concertation des intervenants sur l'ensemble du territoire maritime du Québec. Cette action s'inscrit dans la priorité « Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable ».

Indicateurs de la région

Plusieurs indicateurs d'OVT n'étant pas disponibles à l'échelle des MRC ou des territoires équivalents, une analyse pour le territoire de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine ne peut être réalisée dans le cadre du présent bilan. Ce territoire est compris dans celui de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Région de la Chaudière-Appalaches

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional.
- Priorité 2 Encourager le développement du secteur bioalimentaire.
- Priorité 3 Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable.
- Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
- Priorité 5 Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 6 Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 7 Mettre en valeur et donner accès à la culture.
- Priorité 8 Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région.
- Priorité 9 Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.
- Priorité 10 Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région.
- Priorité 11 Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.
- Priorité 12 Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir.
- Priorité 13 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2018-2019, les membres de la CAR de la Chaudière-Appalaches ont tenu quatre rencontres.

Depuis cette année, les rencontres se tiennent dans les différents territoires de MRC. Les représentants de la MRC hôte (préfet, maire, membres de la direction) présentent aux membres de la CAR les enjeux et les particularités de leur territoire. Cette manière de procéder a permis d'établir un mécanisme de collaboration qui facilite la compréhension de certains dossiers, problématiques et enjeux des MRC tout en améliorant la circulation et le partage de l'information au sein des régions quant aux politiques, aux mesures ou aux programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer l'occupation et la vitalité des territoires.

Afin de la soutenir dans ses travaux, la CAR de la Chaudière-Appalaches est également appuyée par les comités sectoriels suivants :

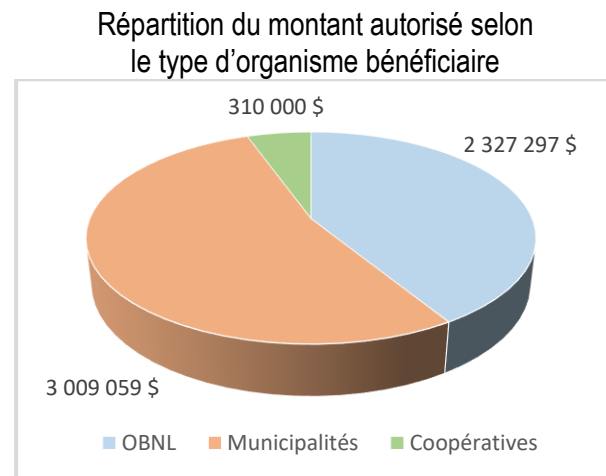
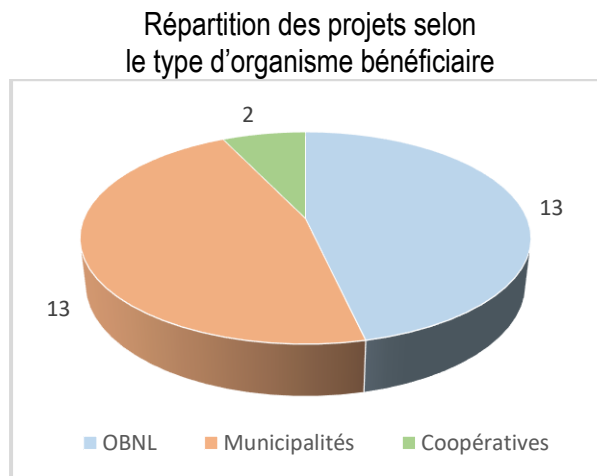
- le Comité technique en aménagement de la Chaudière-Appalaches;
- le Comité gouvernance de proximité (CAR-MRC);
- la Table des saines habitudes de vie.

Bilan du FARR

Le FARR a soutenu 28 projets provenant de la région de la Chaudière-Appalaches en 2018-2019. Les organismes ont obtenu plus de 5 M\$ de ce fonds, alors que le coût total de leurs projets est estimé à près de 15 M\$.

Par ailleurs, les organismes municipaux ont obtenu près des deux tiers des investissements.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
28	5 646 356 \$	15 375 976 \$



Parmi les projets ayant reçu un soutien du FARR, notons l'Entente sectorielle pour la persévérance scolaire en Chaudière-Appalaches 2018-2022. Les Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA) en sont l'organisme mandataire. Quatre axes d'intervention sont établis, soit la sensibilisation des acteurs, la mobilisation des acteurs, le soutien à la mise en place d'actions collectives et multisectorielles et la recherche et le transfert de connaissances.

La MRC de Beauce-Sartigan a pour sa part reçu un financement pour son projet de mise en valeur de la rivière Chaudière. L'organisme souhaite embaucher un chargé de projet pour

répertorier les potentiels existants de la rivière Chaudière ainsi que pour développer un concept de mise en valeur.

Finalement, la MRC de La Nouvelle-Beauce est appuyée pour réaliser une étude de faisabilité en vue d'élaborer un concept innovateur en matière d'offre récréotouristique de randonnée pédestre et cyclable sur le territoire de la Chaudière-Appalaches. Un autre volet de cette analyse concerne le développement d'une offre d'hébergements touristiques de type alternatif ou insolite pour répondre à la demande.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à l'OVT font état de 130 actions pour la région de la Chaudière-Appalaches. La grande majorité est en cours de réalisation et 11 actions sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
8	14	95	-	11	2	130

Une des priorités en Chaudière-Appalaches vise à encourager le développement du secteur bioalimentaire. Parmi les actions recensées en lien avec cette priorité, on note celle du MAPAQ qui a poursuivi son implication auprès de la relève et du Comité de développement agroalimentaire des Appalaches dans son projet d'utilisation de terres-écoles.

La protection de la ressource eau figure aussi au nombre des enjeux soulevés relativement à la priorité « Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles ». Pour y répondre, le MELCC a amorcé en 2018-2019 la réalisation des projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines dans les régions du Québec méridional non couvertes jusqu'à présent. La Chaudière-Appalaches était au nombre de ces régions.

Finalement, en lien avec la priorité « Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches », le MTQ a amorcé l'étude d'opportunité du troisième lien.

Indicateurs de la région

La Chaudière-Appalaches se trouve parmi les régions les plus performantes au Québec relativement à sept indicateurs d'OVT. Notons entre autres la proportion de personnes au travail (autant les 25-54 ans que les 55-64 ans), le taux de diplomation au secondaire et la population inscrite auprès d'un médecin de famille.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Croissance du PIB • Revenu des familles monoparentales • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Croissance de la population • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • État du réseau routier	• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants

Région de Laval

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine.
- Priorité 2 Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable.
- Priorité 3 Développer un nouveau modèle de services de proximité.
- Priorité 4 Développer un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières.
- Priorité 5 Développer une offre mettant en valeur le caractère unique et distinctif de Laval et le positionnement et rayonnement stratégique de la culture lavalloise.
- Priorité 6 Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants.
- Priorité 7 Créer un laboratoire d'innovation sociale.
- Priorité 8 Mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés.

Bilan des activités de la CAR

Cinq rencontres de la CAR de la région de Laval ont eu lieu en 2018-2019.

Au cours de cette période, les rencontres de la CAR ont été l'occasion pour plusieurs MO de présenter leurs plans, leurs stratégies et leurs politiques. La Ville de Laval a également présenté aux membres de la CAR ses priorités et son Plan d'action du schéma d'aménagement révisé.

La CAR de Laval a aussi travaillé à la mise en place de ses différents comités. Pour ce faire, un lac-à-l'épaule a été organisé en octobre 2018. Les ministères ont alors réfléchi aux liens entre leurs différentes politiques, la Stratégie OVT et les priorités de la Ville de Laval. Cette réflexion s'est poursuivie lors des rencontres de décembre 2018 et de février 2019 dans l'objectif que ces comités puissent être effectifs au cours de l'année 2019-2020.

À ce jour, la CAR de Laval est appuyée par les comités suivants :

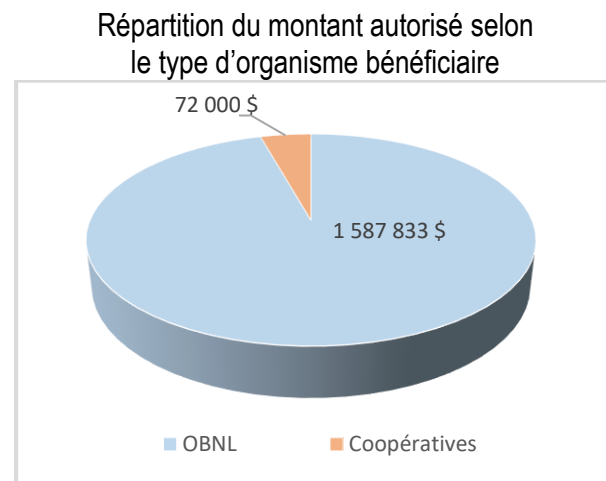
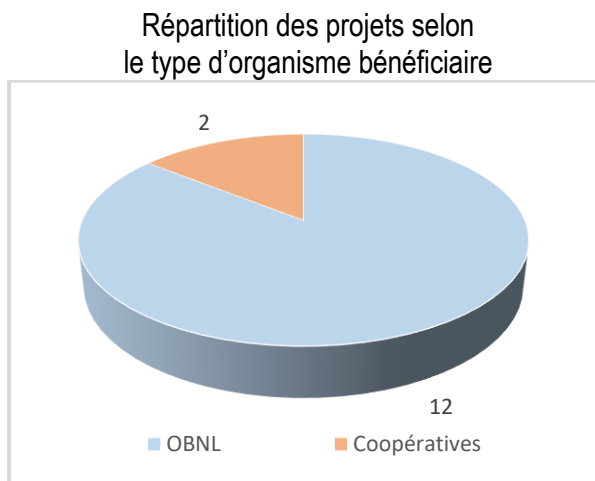
- le Comité aménagement;
- le Comité développement social;
- le Comité économie.

Bilan du FARR

Le FARR a permis de soutenir 14 projets en 2018-2019. Une somme de 1,6 M\$ a été investie dans ceux-ci. Le coût total des projets acceptés dépasse les 5 M\$.

Les OBNL, qui sont responsables de la mise en œuvre de 12 des 14 projets soutenus, ont obtenu environ 95 % des sommes octroyées en 2018-2019.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
14	1 659 833 \$	5 633 945 \$



Le comité du FARR de la région a notamment investi dans le projet « Laboratoire d'innovation sociale de Laval », une initiative du Pôle régional d'économie sociale de Laval. Le projet vise, dans un premier temps, à réaliser annuellement, pendant trois ans, une génératrice d'innovation sociale qui prend forme autour d'une thématique sectorielle. Ainsi, les thèmes de l'agroalimentaire et des quartiers à l'échelle humaine ont été abordés. Le recours au FARR augmentera les ressources dont dispose le laboratoire et permettra ainsi d'améliorer l'accompagnement des projets issus des génératrices d'innovation sociale et d'assurer la programmation des activités en lien avec celles-ci. Dans un second temps, le projet permettra de développer et de déployer les services d'exploration et de co-design.

Le Conseil régional de l'environnement de Laval a pour sa part été soutenu pour le projet « Thermographie ». Ce projet comprend la réalisation d'un portrait détaillé des pertes énergétiques des bâtiments répartis dans l'ensemble des zones urbaines de Laval. Pour ce faire, une campagne de thermographie aérienne sera réalisée sur une période de deux ans. Les informations récoltées seront utilisées pour développer des outils pour informer et sensibiliser la population au sujet de la performance énergétique des bâtiments. Par ailleurs, le projet permettra

aux acteurs de la région d'accéder à des données et à des outils visant à caractériser le cadre bâti lavallois.

Finalement, l'organisme Bluff Production inc. s'est vu octroyer une aide financière pour le projet « Paroles croisées ». Par ce projet, il est souhaité que les lieux fréquentés par la population, qu'il s'agisse d'un parc, d'un centre communautaire, d'une école, d'une bibliothèque ou encore d'un centre commercial, se transforment en forum en accueillant des lectures théâtrales qui viendront enrichir l'offre culturelle disponible dans les différents quartiers de la ville. Ces espaces de rassemblement et d'échanges se feront autour d'enjeux de société que les jeunes souhaitent aborder avec les adultes. Un médiateur-animateur ira aussi à la rencontre des jeunes de 4^e et 5^e secondaire de différentes écoles de Laval pour leur présenter le projet, leur faire vivre une expérience concrète d'analyse d'un texte dramaturgique et repérer ceux qui ont un intérêt à faire partie d'un comité de lecture.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

On recense 75 actions associées à la région de Laval qui ont fait l'objet d'une reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion des MO. Six actions sont maintenant réalisées alors que plus de 80 % de celles-ci sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
6	5	58	-	6	-	75

Dans le cadre de la priorité « Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine », les intervenants de la région avaient manifesté le souhait que soient lancées des démarches de revitalisation urbaine intégrée. Au cours de l'année 2018-2019, le MAMH, par l'entremise du FIRM, a soutenu financièrement ces projets.

Pour sa part, le MEI a poursuivi la mise en œuvre de l'Accompagnement-conseil stratégique^{MC}, service visant à intervenir auprès d'entreprises qui font face à des difficultés ou à des défis particuliers. Cette action s'inscrit dans le cadre de la priorité « Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable ».

Le MTESS a, de son côté, participé aux activités du Pôle régional en économie sociale de Laval, notamment à son forum Trajectoire d'impact – Forum de l'entrepreneuriat social et collectif ainsi qu'à son laboratoire d'innovation sociale lavallois. La création de ce laboratoire figure au nombre des priorités ciblées par la région.

Indicateurs de la région

La région de Laval se situe parmi les territoires présentant les meilleures statistiques pour six indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires. Notons à ce titre ceux du taux de travailleurs (autant chez les 25-54 ans que les 55-64 ans) et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde	• Croissance de la population • Revenu des familles formées d'un couple • État du réseau routier*	• Croissance du PIB • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisqu'une seule municipalité compose la région de Laval et qu'elle compte plus de 1 000 habitants. De plus, l'indicateur « État du réseau routier » ne peut être pris en considération pour la région de Laval puisqu'elle est comprise dans la région métropolitaine de Montréal.

Région de Lanaudière

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 L'amélioration de la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la quatrième révolution industrielle.
- Priorité 2 L'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs.
- Priorité 3 L'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux entrepreneurs dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.) et dans l'ensemble des secteurs économiques (agroalimentaire, touristique, industriel, services, etc.).
- Priorité 4 La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire.
- Priorité 5 Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources.
- Priorité 6 Le développement et l'amélioration du réseau routier actuel, le développement d'un axe est-ouest inexistant et la valorisation du potentiel touristique de ceux-ci.
- Priorité 7 Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC.
- Priorité 8 L'accès à Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire.
- Priorité 9 Le soutien au développement d'infrastructures et d'équipements culturels et touristiques.
- Priorité 10 Le soutien et la bonification des produits d'appel et événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional.
- Priorité 11 La reconnaissance de pôles culturels structurants et de lieux de création et de diffusion afin de s'affirmer culturellement, améliorer l'accès à la culture et soutenir les créateurs et les artistes.
- Priorité 12 Le développement d'une offre éducationnelle complète, innovante et branchée sur le milieu.
- Priorité 13 La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention.
- Priorité 14 La mise en place de mesures et de politiques inclusives visant à développer « l'autonomisation » des personnes et des communautés et favorisant la participation dans les lieux décisionnels.

Bilan des activités de la CAR

Deux rencontres régulières de la CAR de la région de Lanaudière se sont déroulées en 2018-2019. Au cours de l'année, la CAR a notamment mis en place un comité pour l'appuyer dans une réflexion concernant sa structure organisationnelle. L'adoption du décret concernant les responsabilités des CAR a permis de consolider les démarches déjà entreprises.

La CAR de Lanaudière a aussi mis en place un mécanisme pour l'instauration formelle de trois comités, soit un comité de développement économique, un comité en aménagement du territoire et un comité de développement social. Ces comités sont chacun coprésidés par un directeur de MRC et un directeur d'un MO.

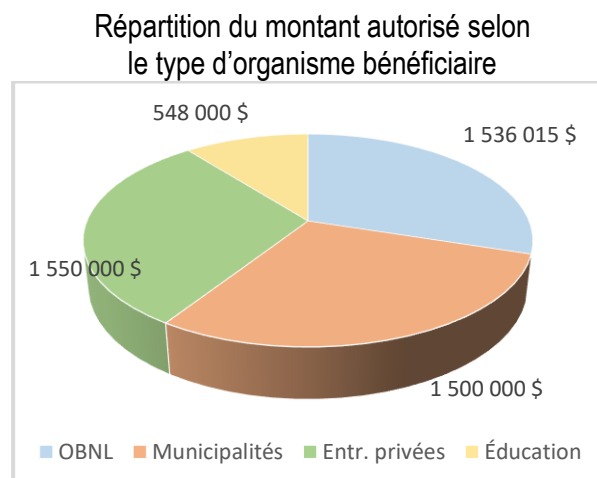
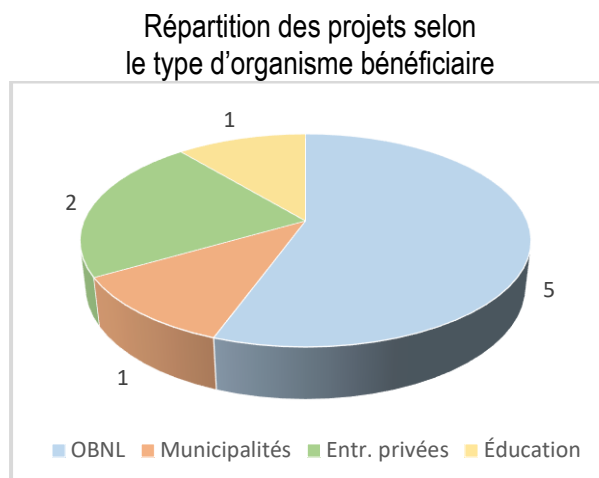
Le ministre responsable de la région a finalement confié un mandat particulier à la CAR, soit celui de déposer un rapport concernant les enjeux relatifs au développement économique de la municipalité de Saint-Donat.

Bilan du FARR

En 2018-2019, neuf projets se sont vu attribuer un soutien par le FARR. Un montant avoisinant les 5 M\$ a ainsi été investi. Le coût total des projets sélectionnés est estimé à 30 M\$.

Les OBNL, les organismes municipaux et les entreprises privées ont obtenu 1,5 M\$ chacun.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
9	5 134 015 \$	30 627 619 \$



Le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière figure au nombre des organisations ayant reçu un soutien pour son projet « Waskapitan ». Celui-ci vise le développement d'une offre touristique et culturelle typiquement autochtone. Ce projet se décline en trois axes, soit la conception d'une offre touristique et culturelle autochtone accessible à tous, la promotion, la valorisation et la transmission de savoirs culturels et traditionnels autochtones de même que l'organisation d'événements culturels autochtones rassembleurs.

De son côté, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne a aussi obtenu un financement du FARR pour le projet « INÉDI ». Le projet permet de créer un centre d'accès de type *fab lab* de prototypage rapide 3D qui permettra aux entreprises du secteur de la fabrication d'avoir accès à des équipements spécialisés et performants.

Finalement, La Granaudière, une entreprise privée, a pour sa part reçu un soutien financier du FARR afin de mettre en place une usine de production de pellets (granules de bois) à Saint-Michel-des-Saints. Le projet utilisera des résidus forestiers, des résidus de scieries et des bois de trituration de faible qualité de la forêt québécoise. Plus précisément, le volet subventionné par le FARR consiste au financement des infrastructures et des équipements permettant la mise en place d'un îlot vert (réception de la matière première).

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 146 actions ont été proposées par les MO en réponse aux priorités de la région de Lanaudière. La plupart ont déjà fait l'objet de travaux. Parmi ces actions, 24 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
7	5	108	-	24	2	146

Le MCC s'est notamment engagé à accompagner des projets numériques porteurs et innovants en lien avec le tourisme culturel. Cette réponse fait suite au souhait de la région que le développement des technologies numériques en lien avec la culture et le tourisme soit mis de l'avant. Cette demande est associée à la priorité « Le soutien au développement d'infrastructures et d'équipements culturels et touristiques ».

La région a aussi inclus au nombre de ses priorités « L'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs ». En ce sens, le MTESS a prévu soutenir et promouvoir la formation dans les entreprises grâce aux programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et de la Commission des partenaires du marché du travail.

Finalement, dans le cadre de la priorité « L'amélioration de la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la quatrième révolution industrielle », le MTO a soutenu des projets de développement numérique des entreprises touristiques. Le soutien se fait par l'entremise de l'entente conclue à cet effet avec Tourisme Lanaudière.

Indicateurs de la région

Lanaudière se retrouve dans le premier tiers des régions du Québec au regard de deux indicateurs d'occupation et de vitalité, soit ceux de la croissance de la population et de la croissance du PIB.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • Croissance du PIB	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Diplômation au secondaire • Enfants en service de garde • État du réseau routier

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Lanaudière comprend également le territoire de la région des Laurentides.

Région des Laurentides

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer la compétitivité économique des Laurentides.
- Priorité 2 Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.
- Priorité 3 Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables.
- Priorité 4 Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire.
- Priorité 5 Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

Bilan des activités de la CAR

La CAR des Laurentides s'est réunie à quatre reprises en 2018-2019.

La CAR a, entre autres, tenu un lac-à-l'épaule en juin 2018, ce qui a permis aux membres d'échanger sur leurs mandats respectifs et d'amorcer des discussions sur son fonctionnement et sa structure. Cette réflexion s'est poursuivie à l'automne 2018 et a finalement permis de bonifier le fonctionnement et la structure de la CAR des Laurentides.

Une consultation faite auprès des MRC du territoire a également mené à la mise sur pied de la CAR-MRC gouvernement de proximité. Outre la CAR développement social qui a aussi vu le jour, les deux autres comités existants (aménagement du territoire et économique) ont revu leur fonctionnement. Des représentants des MRC ont été intégrés au comité aménagement du territoire et certains des comités tiennent leurs rencontres sur divers territoires de la région.

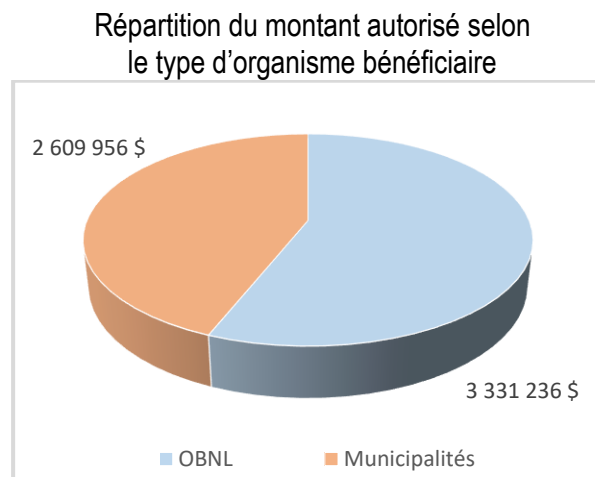
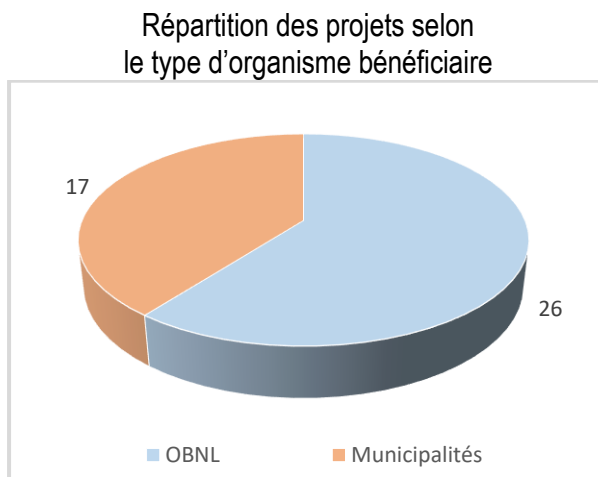
Depuis ce vaste chantier de réflexion, la CAR des Laurentides assume la coordination de tous ces comités qui, eux, sont davantage des groupes de travail œuvrant sur des chantiers déterminés.

Bilan du FARR

Le comité de sélection du FARR de la région des Laurentides a octroyé des sommes à 43 projets en 2018-2019. Le coût total des initiatives est évalué à 16 M\$, le FARR y ayant contribué à la hauteur de 5,9 M\$.

Les projets soutenus par le FARR sont majoritairement portés par des OBNL. Ils ont reçu un peu plus de la moitié des sommes pour leurs initiatives.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
43	5 941 192 \$	16 024 973 \$



Parmi les projets soutenus, soulignons celui de la Table de concertation bioalimentaire des Laurentides qui a réalisé une étude et une analyse de solutions en matière de transport de denrées alimentaires dans un contexte de sécurité alimentaire. Ce projet permettra de caractériser le transport des denrées alimentaires en surplus ou en fin de vie et de favoriser le maillage des intervenants concernés par la chaîne de transport dans les Laurentides. De plus, l'étude vise à définir les pratiques de gestion des denrées lors des différentes étapes de transport ainsi qu'à sensibiliser les intervenants de la chaîne aux meilleures pratiques.

TVC d'Argenteuil a aussi reçu un soutien pour son projet « Montre-moi tes Laurentides ». L'organisme a prévu la production d'une série d'émissions afin de mettre en valeur le territoire, notamment ses paysages, ses attraits naturels et sportifs, ses sites patrimoniaux, ses événements culturels ainsi que les artistes qui les habitent.

Le FARR a également contribué à la réalisation du projet « Activités de développement économique intelligent pour les entreprises de production de biens ». La MRC de Thérèse-de-Blainville en est le porteur. Cette initiative vise à doter les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Thérèse-De-Blainville ainsi que la Ville de Mirabel d'un nouvel outil de développement économique pour les entreprises de production de biens. Celles-ci pourront utiliser une application de logiciel en ligne selon le modèle de Haussmann et Hidalgo de l'Université de Harvard qui, grâce à sa cartographie permettra de découvrir plus facilement des opportunités d'affaires territoriales.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à l'OVT font état de 79 actions pour la région des Laurentides. La grande majorité des actions sont en cours de réalisation alors que huit sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	4	62	-	8	1	79

Une des actions en cours de réalisation est portée par le MTQ qui s'est engagé à accompagner les villages-relais de Labelle et de Rivière-Rouge en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif. Cette action est liée à la priorité « Optimiser les mobilités des individus et des marchandises ».

Les intervenants des Laurentides ont aussi exprimé la volonté de « valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens », ce qui inclut notamment la promotion des attraits naturels, des paysages, de la culture et du patrimoine. Le MTO souligne en ce sens que les projets de tourisme de nature et d'aventure peuvent être présentés dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme des Laurentides.

Finalement, en lien avec la priorité « Assurer la compétitivité économique des Laurentides », le MAPAQ maintiendra son soutien financier et son accompagnement en vue de mettre en œuvre la stratégie bioalimentaire « Mes Laurentides, j'en mange », laquelle a été élaborée en concertation avec les partenaires régionaux.

Indicateurs de la région

Les Laurentides demeurent en tête de peloton des régions du Québec relativement à quatre indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires, dont ceux de la croissance de la population et de la proportion de la population au travail (chez les 25-54 ans).

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Diplômation au secondaire • Revenu des familles monoparentales	• 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Croissance du PIB • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier*

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région des Laurentides comprend également le territoire de la région de Lanaudière.

Région de la Montérégie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture.
- Priorité 2 Développer une identité rassembleuse par la culture.
- Priorité 3 Créer la richesse par l'économie et l'innovation.
- Priorité 4 Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.
- Priorité 5 Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.
- Priorité 6 Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.
- Priorité 7 Promouvoir et développer le tourisme.
- Priorité 8 Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Bilan des activités de la CAR

Trois rencontres de la CAR de la Montérégie se sont tenues en 2018-2019. Au cours de cette période, les membres ont notamment procédé à la création d'un comité CAR agriculture dont les travaux ont mené à la signature de deux ententes sectorielles : l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie et l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la mise en œuvre de la campagne de promotion régionale « La Montérégie, le garde-manger du Québec ».

Par ailleurs, on a procédé à la création d'un comité visant à définir et à préciser la problématique en lien avec la desserte des services gouvernementaux dans le contexte particulier des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi. Coordonné par la CAR de la Montérégie, ce comité réunit également les membres concernés de la CAR de l'Estrie. Des pistes de solution visant à favoriser le sentiment d'appartenance, à contribuer à pallier les problèmes de desserte de services et à éviter le dédoublement des lieux de concertation seront proposées.

En plus des deux comités précédemment évoqués, quatre autres appuient la CAR de la Montérégie dans ses travaux :

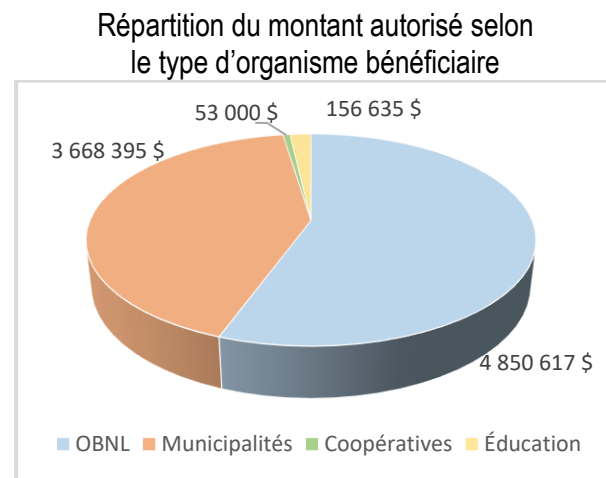
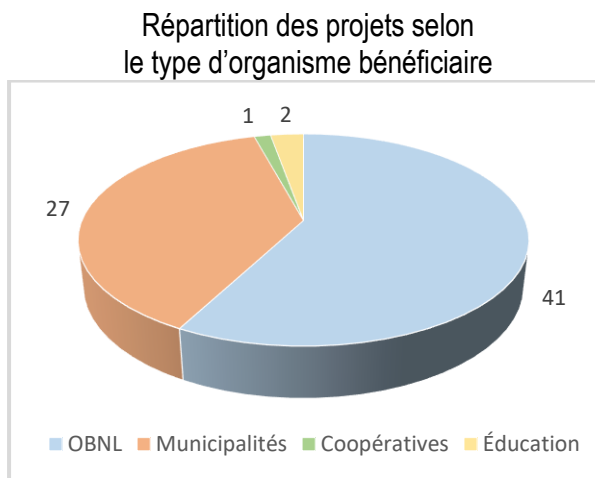
- le comité CAR développement économique;
- le comité technique en aménagement;
- le comité de gouvernance CAR/MRC;
- le sous-comité CAR/Agglomération de Longueuil.

Bilan du FARR

Le FARR a soutenu 72 projets dans la région de la Montérégie en 2018-2019. La contribution du fonds s'est élevée à 8,8 M\$. La valeur totale des projets sélectionnés est pour sa part évaluée à près de 16 M\$.

Les OBNL et les organisations municipales sont les principaux bénéficiaires du FARR pour la période 2018-2019.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
72	8 843 148 \$	16 395 043 \$



Parmi les projets soutenus, soulignons la « Mesure de l'indice du dynamisme entrepreneurial des MRC de la Montérégie » par Montérégie Économique qui consiste à dresser le portrait du dynamisme entrepreneurial des 14 MRC de la Montérégie et de l'agglomération de Longueuil à partir d'un échantillonnage représentatif et selon la méthodologie éprouvée et utilisée par la Fondation de l'entrepreneurship.

Le projet « Les circuits gourmands » d'Expansion PME a aussi reçu un soutien du FARR. Par ce projet, il est prévu de mettre en place huit circuits gourmands mettant en vedette les producteurs locaux de l'ensemble de la Montérégie et de développer un volet numérique avec de nouveaux outils technologiques pour rejoindre les consommateurs.

Finalement, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie a également vu son projet « Symbiose agroalimentaire Montérégie » être choisi par le comité régional de sélection. L'organisme souhaite développer un dispositif de réseautage structuré (symbiose industrielle)

entre les entreprises et les organismes œuvrant dans le secteur agroalimentaire afin de favoriser les partenariats d'affaires.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à l'OVT font état de 123 actions pour la région de la Montérégie. Un total de 16 actions est réalisé. Près de 100 autres actions ont pour leur part fait l'objet de travaux.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
8	13	84	-	16	2	123

Parmi les actions inscrites dans les planifications des MO en matière d'OVT, mentionnons celle du MELCC qui a la responsabilité de l'étude d'impact relativement au projet de Réseau électrique métropolitain qui reliera l'île de Montréal à la Rive-Sud, en passant par le nouveau pont Champlain. Cette étude s'inscrit dans la mise en œuvre de la priorité « Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie ».

Les intervenants de la Montérégie ont également établi la priorité « Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles ». À cet effet, le MFFP a accompagné l'Agglomération de Longueuil dans son projet visant la valorisation du bois urbain.

Finalement, au cours de l'année, le MAPAQ a poursuivi ses efforts pour offrir des formations par l'intermédiaire de l'Institut de technologie agroalimentaire, en demeurant à l'affût des tendances et des occasions qui se présentent dans le secteur, notamment dans les programmes spécialisés en agriculture biologique, et ce, tant en formation initiale qu'en formation continue. Cette action s'inscrit dans la priorité « Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture ».

Indicateurs de la région

La Montérégie se classe dans le premier tiers des régions du Québec pour dix indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires. Notons entre autres ceux de la croissance de la population, du revenu des familles et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier	• Diplomation au secondaire • Croissance du PIB	• Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Région du Centre-du-Québec

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales.
- Priorité 2 Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région.
- Priorité 3 Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.
- Priorité 4 Valoriser le milieu agricole.
- Priorité 5 Assurer des services de proximité.
- Priorité 6 Développer la notoriété de la région.

Bilan des activités de la CAR

En 2018-2019, la CAR du Centre-du-Québec a tenu quatre rencontres. En marge de l'adoption du décret concernant les responsabilités des CAR, les membres ont notamment discuté des adaptations et des améliorations à apporter à son fonctionnement. Parmi celles-ci, notons l'établissement d'un mécanisme de collaboration avec le ministre responsable de la région, l'élaboration d'un tableau de suivi des actions liées au plan gouvernemental de l'OVT et la mise sur pied d'un comité CAR-MRC.

Plusieurs membres de la CAR sont par ailleurs actifs dans les divers chantiers de codéveloppement et leurs sous-comités menant à l'identification de projets collectifs en réponse aux priorités établies par la région.

En plus du comité CAR-MRC, la CAR du Centre-du-Québec peut aussi compter sur trois autres comités sectoriels :

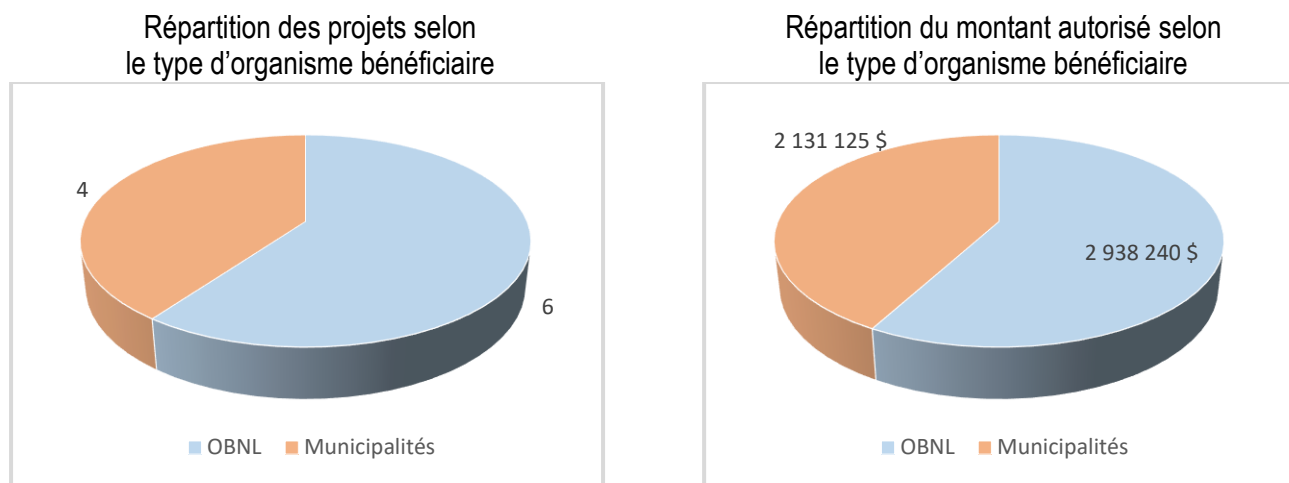
- le comité Aménagement;
- le comité Qualité de vie;
- le comité Économique.

Bilan du FARR

Au cours de l'année 2018-2019, 10 projets se sont vu octroyer un montant provenant du FARR. La somme attribuée dépasse légèrement les 5 M\$ alors que le coût total des projets est de 8,3 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
10	5 069 365 \$	8 340 900 \$

Par ailleurs, six des dix projets soutenus sont portés par des OBNL. Environ les deux tiers des sommes ont été affectées à des projets sous leur responsabilité.



Le comité de sélection du FARR a notamment choisi de financer le projet « Programme d'accompagnement des entreprises pour l'implantation des technologies numériques ». Porté par l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec, le projet consiste à mettre en place un programme d'accompagnement par l'embauche de cinq agents d'accompagnement, soit un pour chacune des MRC de la région. Ils auront la responsabilité d'élaborer, d'organiser ou de promouvoir des projets en lien avec l'amélioration des processus des entreprises et l'intégration de technologies numériques.

L'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec a pour sa part reçu un soutien pour le projet « Escouade main-d'œuvre Centre-du-Québec » qui consiste à embaucher un agent régional dont le mandat sera de diffuser l'expertise des différents partenaires, de mieux connaître les besoins des employeurs et de les orienter vers les ressources offertes sur le territoire. Cet agent pourra ainsi soutenir les employeurs dans la mise en place d'actions et d'approches innovantes en matière de rétention de la main-d'œuvre.

Le projet « Portrait et diagnostic du système alimentaire durable du Centre-du-Québec » a aussi été soutenu. Centraide des régions du centre-ouest du Québec en est l'organisme responsable. Dans le cadre de cette initiative, un portrait d'ensemble du système alimentaire du Centre-du-Québec sera réalisé. L'inventaire de chacun des éléments du système (production, transformation, distribution, consommation, transport et valorisation des déchets) sera fait et leurs interactions seront analysées. Un diagnostic sera par la suite réalisé pour déterminer les forces et les faiblesses et pour recommander des pistes de solutions aux problématiques soulevées.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à l'OVT font état de 98 actions pour la région du Centre-du-Québec. Parmi elles, 15 sont réalisées alors que 75 sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	6	75	-	15	-	98

Au nombre des priorités du Centre-du-Québec se trouve l'attraction des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région. Cette priorité insiste sur l'attention particulière à porter aux personnes issues de l'immigration. En ce sens, le MIFI a mis en place un projet pilote avec la Ville de Victoriaville et les Offices jeunesse internationaux du Québec.

Les intervenants de la région ont également priorisé la valorisation du milieu agricole. La valorisation des emplois est notamment préconisée. Le MTESS y contribue, entre autres, en maintenant ses collaborations avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre AGR|carrières pour la mise en œuvre de projets de formation et le recours au Programme d'apprentissage en milieu de travail.

Le MCC contribue aussi à cette priorité en sensibilisant la population aux paysages et au patrimoine agricole dans les milieux ruraux dans le cadre des plans de développement de la zone agricole (PDZA). L'apport des activités agricoles dans le développement de la région touche également cet aspect.

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT pour lesquels le Centre-du-Québec se démarque, on note ceux associés à la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants et l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde

Note : L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » ne peut être pris en considération pour la région du Centre-du-Québec, puisque la donnée fait référence à la région sociosanitaire qui comprend également le territoire de la Mauricie.

CONCLUSION

Ce bilan annuel fait état des principales activités relatives à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Déjà, les MO sont actifs et ont mis en œuvre plusieurs initiatives cadrant avec les priorités des régions. Les élus en région ont également contribué à l'OVT en soutenant des projets liés à ces mêmes priorités.

En plus de faire état des investissements et de l'action gouvernementale au regard de l'OVT, le prochain bilan présentera les principaux travaux menés dans le cadre de l'actualisation de la Stratégie.

ANNEXE 1

Liste des ministères et organismes ayant produit un plan d'action en matière d'occupation et de vitalité des territoires

Centre de services partagés du Québec
Hydro-Québec
Investissement Québec
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de la Famille
Ministère de la Justice
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de la Sécurité publique
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministère des Transports
Ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires autochtones, Secrétariat à la jeunesse, Secrétariat aux affaires maritimes)
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Ministère du Tourisme
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Société des établissements de plein air du Québec
Société des traversiers du Québec
Société d'habitation du Québec

ANNEXE 2

Déclinaison des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Thème	Indicateur	Déclinaison territoriale					Autre déclinaison	
		Québec	Régions	MRC	RMR	Mun.	Âge	Sexe
Démographie	Taux de croissance annuel de la population et population par groupe d'âge	X	X	X	X	X ¹	X	X
	Nombre de personnes immigrantes admises	X	X				X	X
	Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	X	X	X	X ²		X	X
Emploi	Taux de travailleurs de 25 à 54 ans	X	X	X	X			X
	Taux de travailleurs de 55 à 64 ans	X	X	X	X			X
	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	X	X	X				X
Richesse	Taux de croissance annuel du produit intérieur brut des grands agrégats industriels	X	X		X			
	Revenu médian des familles	X	X	X	X			
	Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	X	X	X	X			
	Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est faible	X	X	X	X			
Qualité de vie	Proportion des enfants de moins de 5 ans en services de garde régis	X	X					
	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail	X	X	X	X			
	Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	X	X ³					
	Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables	X	X	X		X		
	Taux d'inoccupation des logements locatifs	X			X	X ⁴		
	Évolution du taux d'infraction annuel au <i>Code criminel</i>	X	X			X ⁵		
	Proportion de chaussées en bon état	X	X ⁶					

¹ Pour les municipalités de plus de 500 habitants seulement.

² Pour les communautés métropolitaines de Québec et de Montréal.

³ Par région sociosanitaire.

⁴ Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.

⁵ Pour les territoires de corps de police municipaux (municipalités de 50 000 habitants et plus).

⁶ Par direction territoriale.

